

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 596

6 mars 2014

### SOMMAIRE

B Ebco S.à r.l. ....	28572	Laude Invest I S.à r.l. ....	28600
Craft Air S.A. ....	28562	Leig S.à r.l. ....	28608
ELH International S.à r.l. ....	28568	LSF IV Euro Holdings ....	28564
Epicea Finance S.A. ....	28568	LSF IV Euro Properties ....	28564
Erste Reinsurance S.A. ....	28608	LSF-KEB Capital Investments S.à r.l. ....	28563
European Footwear Distributors S.à r.l. .....	28568	LSREF Lux Japan Investments IV S.à r.l. .....	28566
Fersach S.A. ....	28567	LUMO-Invest S.A. ....	28608
Finbrain Luxembourg S.à r.l. ....	28569	Malamute Loan Company Luxembourg S.à r.l. ....	28562
Global Fastening (Cayman) S.à r.l. ....	28588	MayFund S.à r.l. ....	28582
HARIBO Luxembourg ....	28603	MB Capital S.A. ....	28567
Hopewell S.V. S.C.A. ....	28577	Monier Finance S.à r.l. ....	28566
Immo-Euro S.A. ....	28565	Movele S.à r.l. ....	28582
Infris S.à r.l. ....	28566	Nord-Sud S.C.I. ....	28586
Inter-Corus Finance Control S.A. ....	28564	Partela S.A. ....	28563
Istanbul Bond Company S.A. ....	28565	Remich Holding II S.à r.l. ....	28605
Ivanhoe Changsha Investments S.à r.l. ...	28565	RiskMatrix Resultants S.A. ....	28563
Ivanhoe China Property Management S.à r.l. ....	28567	Transcor Astra Luxembourg S.A. ....	28562

**Transcor Astra Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2211 Luxembourg, 1, rue de Namur.  
R.C.S. Luxembourg B 135.540.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire annuelle tenue au siège social le 27 décembre 2013*

L'Assemblée prend acte des démissions de leur mandat d'Administrateur de Messieurs Rolf MÜLLER et Gauthier DE POTTER avec effet respectivement au 1<sup>er</sup> janvier 2013 et au 31 décembre 2013.

L'Assemblée Générale décide de nommer Administrateur Monsieur Roland BORRES, domicilié 16, Rue Coussin Ruelle à B-1490 COURT ST ETIENNE avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2014.

Son mandat viendra à échéance à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2018.

Luxembourg, le 20 janvier 2014.

Pour avis sincère et conforme

Marie-Claire CASTELLUCCI

Fondé de pouvoirs

Référence de publication: 2014013904/17.

(140015884) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2014.

**Craft Air S.A., Société Anonyme.**

**Capital social: EUR 31.000,00.**

Siège social: L-2550 Luxembourg, 52-54, avenue du X Septembre.  
R.C.S. Luxembourg B 93.626.

*Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale annuelle de l'actionnaire unique de la Société le 2 octobre 2013*

L'assemblée décide de renouveler les mandats de Wilmington Trust SP Services (Luxembourg) S.A. et de Quorum Investments S.à r.l. en tant qu'administrateurs de la Société ainsi que le mandat de Quorum Investments S.à r.l. en tant que délégué à la gestion journalière jusqu'à l'assemblée générale annuelle de l'actionnaire unique de l'année 2019. De plus l'assemblée décide de prolonger le mandat de Compagnie Luxembourgeoise d'Expertise et de Révision Comptable en tant que commissaire aux comptes jusqu'à l'assemblée générale annuelle de l'actionnaire unique de l'année 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014013889/15.

(140015817) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2014.

**Malamute Loan Company Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 414.750,00.**

Siège social: L-8070 Bertrange, 33, rue du Puits Romain.  
R.C.S. Luxembourg B 151.017.

L'adresse et le siège social de l'associé unique de la Société, Lone Star Capital Investments S.à r.l., ont été transférés avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2014 à l'adresse suivante:

- Atrium Business Park-Vitrum, 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand Duché de Luxembourg.

*Conseil de gérance de la Société:*

- M. Jeffrey Alexander Johnston, résidant professionnellement au 25-28 Adelaide Road, étage 1, IRL-Dublin 2, Dublin, Irlande, Gérant.

- M. John James Hennessy, résidant professionnellement au 25-28 Adelaide Road, étage 1, IRL-Dublin 2, Dublin, Irlande, Gérant.

- M. Ronan Reilly, résidant professionnellement au 53 Merrion Square, IRL- Dublin 2, Dublin, Irlande, Gérant indépendant.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 janvier 2014.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2014013173/22.

(140014889) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2014.

**RiskMatrix Resultants S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey.  
R.C.S. Luxembourg B 114.257.

—  
*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue le 30 décembre 2013*

L'Assemblée Générale décide d'accepter:

- la démission de l'administrateur et administrateur délégué Mr Koen CARTUYVELS à partir du 01/01/2014.
- la démission de l'administrateur SEDWICK INTERNATIONAL INC à partir du 01/01/2014.
- la démission de l'administrateur CLARKESON MANAGEMENT COMPANY LTD à partir du 01/01/2014.
- la nomination de l'Administrateur et l'Administrateur Délégué Mr Frank VANWELKENHUYZEN né le 08/11/1959 à Hasselt, demeurant à B-3500 Hasselt, Windmolenstraat, 45 à partir du 01/01/2014.
- la nomination de l'Administrateur Mr Lander VANWELKENHUYZEN né le 12/10/1990 à Leuven, demeurant à B-3500 Hasselt, Windmolenstraat, 45 à partir du 01/01/2014.
- la nomination de l'Administrateur Mr Frederik WINTERS né le 15/08/1982 à Hasselt, demeurant à B-3520 Zonhoven, Donderslagseweg, 2 à partir du 01/01/2014.
- la démission du commissaire aux comptes INTERNATIONAL NET LTD à partir du 01/01/2014.
- la nomination du Commissaire aux comptes, MONTEREY AUDIT, S.à r.l., ayant son siège social à L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey, R.C.S. Luxembourg B78.967 partir du 01/01/2014.

POUR EXTRAIT CONFORME

Luxembourg, le 30 décembre 2013.

Référence de publication: 2014013273/23.

(140014821) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2014.

---

**Partela S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.  
R.C.S. Luxembourg B 145.798.

—  
*Auszug aus dem Protokoll der Ordentlichen Generalversammlung vom 20. Dezember 2013 abgehalten am Gesellschaftssitz*

Frau Yvette Verschuren legt ihr Amt als Verwaltungsrat mit Wirkung 20. Dezember 2013 nieder. Zum neuen Verwaltungsratsmitglied wird die Luxembourg Corporation Company SA, RC Luxembourg B 37974, 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg ernannt, die das Mandat zum 21. Dezember 2013 annimmt und bis zur ordentlichen Generalversammlung des Jahres 2014 weiterführt.

Die Versammlung

Référence de publication: 2014013243/13.

(140014847) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2014.

---

**LSF-KEB Capital Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 1.826.750,00.**

Siège social: L-8070 Bertrange, 33, rue du Puits Romain.  
R.C.S. Luxembourg B 90.485.

—  
L'adresse professionnelle du liquidateur de la Société, M. Philippe Detournay, a été transférée avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2014 à l'adresse suivante:

- Atrium Business Park-Vitrum, 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand Duché de Luxembourg.

*Liquidateur de la Société:*

- M. Philippe Detournay, résidant professionnellement au Atrium Business Park-Vitrum, 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand Duché de Luxembourg, Liquidateur.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 janvier 2014.

*Pour la société*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2014013150/18.

(140015260) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2014.

---

**LSF IV Euro Properties, Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 4.341.940,00.**

Siège social: L-8070 Bertrange, 33, rue du Puits Romain.

R.C.S. Luxembourg B 86.883.

L'adresse professionnelle du liquidateur de la Société, M. Philippe Detournay, a été transférée avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2014 à l'adresse suivante:

- Atrium Business Park-Vitrum, 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand Duché de Luxembourg.

*Liquidateur de la Société:*

- M. Philippe Detournay, résidant professionnellement au Atrium Business Park-Vitrum, 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand Duché de Luxembourg, Liquidateur.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 janvier 2014.

*Pour la société*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2014013148/18.

(140015258) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2014.

---

**LSF IV Euro Holdings, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8070 Bertrange, 33, rue du Puits Romain.

R.C.S. Luxembourg B 86.882.

L'adresse professionnelle du liquidateur de la Société, M. Philippe Detournay, a été transférée avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2014 à l'adresse suivante:

- Atrium Business Park-Vitrum, 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand Duché de Luxembourg.

*Liquidateur de la Société:*

- M. Philippe Detournay, résidant professionnellement au Atrium Business Park-Vitrum, 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand Duché de Luxembourg, Liquidateur.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 janvier 2014.

*Pour la société*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2014013144/17.

(140014890) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2014.

---

**Inter-Corus Finance Control S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-6776 Grevenmacher, 6-8, Op der Ahlkärrech.

R.C.S. Luxembourg B 38.309.

*Auszug aus dem Protokoll der Ausserordentlichen Generalversammlung vom 23. Dezember 2013*

Die Verwaltungsräte Georges Majerus, Geschäftsführender Verwaltungsrat und Yvette Verschuren sind von ihren Mandaten zurückgetreten.

Andrea Gamon, Verwaltungsratsvorsitzende, wird in ihrem Amt bestätigt.

Als neue Verwaltungsräte werden bestellt:

Richard Kohl, geb. am 17.09.1955 in Bitburg (D), beruflich wohnhaft in 6-8 Op der Ahlkärrech, L-6776 Grevenmacher, Robert Langmantel, geb. am 15.06.1946 in München (D), beruflich wohnhaft in 2a, rue des Capucins, L-1313 Luxembourg.

Der Aufsichtskommissar Fides Inter-Consult S.A. ist von seinem Amt zurückgetreten. Zum neuen Aufsichtskommissar wird bestellt Kopalux Trust Sàrl, 6-8 Op der Ahlkärrech, L-6776 Grevenmacher, RSCL B 171586.

Sämtliche Mandate enden mit der ordentlichen Generalversammlung für das Geschäftsjahr 2016.

Die Versammlung

Référence de publication: 2014013088/19.

(140014498) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2014.

---

**Immo-Euro S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.  
R.C.S. Luxembourg B 74.211.

—  
*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale du 29 octobre 2013*

L'Assemblée a pris acte du décès de Monsieur Patrick ROCHAS en date du 20 novembre 2012 et de la démission de Monsieur Stéphane LIEGEOIS en date du 21 décembre 2012.

L'Assemblée entérine la décision du conseil d'administration du 27 décembre 2012 cooptant aux fonctions d'administrateur Madame Céline STEIN, employée privée, demeurant professionnellement au 10A, rue Henri M. Schnadt, L-2530 Luxembourg et Madame Céline AUBURTIN, employée privée, demeurant professionnellement au 10A, rue Henri M. Schnadt, L-2530 Luxembourg, en remplacement de Messieurs Patrick ROCHAS et Stéphane LIEGEOIS.

Leurs mandats prendront fin à l'issue de l'assemblée générale à tenir en 2018.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUO

Référence de publication: 2014013084/17.

(140014947) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2014.

---

**Ivanhoe Changsha Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 18.000,00.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.  
R.C.S. Luxembourg B 152.341.

—  
En date du 17 septembre 2013, M. Jorge Pérez Lozano a informé la Société de sa démission avec effet au 18 septembre 2013.

La Société a également été informée du changement d'adresse de Mme Jacqueline Kost qui réside désormais au 1001, rue Square-Victoria, CDN - H2Z 2B5 Montréal.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23/01/2014.

*Pour la Société*

Jean-Philippe Gachet

*Gérant*

Référence de publication: 2014013078/17.

(140015244) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2014.

---

**Istanbul Bond Company S.A., Société Anonyme.**

**Capital social: EUR 31.000,00.**

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.  
R.C.S. Luxembourg B 114.703.

—  
- Mme. Marion Fritz, résident professionnellement au 2, Boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg, est nommé administrateur de la société, en remplacement l'administrateur démissionnaire, Mme Heike Kubica, avec effet au 20 janvier 2014.

- Le nouveau mandat de Mme. Marion Fritz prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2016.

- Mons. Graeme Jenkins, résident professionnellement au 2, Boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg, est nommé administrateur de la société, en remplacement l'administrateur démissionnaire, Mons. Erik van Os, avec effet au 20 janvier 2014.

- Le nouveau mandat de Mons Graeme Jenkins prendra fin lors, de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2016.

Luxembourg, le 20 janvier 2014.

*Signatures*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2014013075/20.

(140015215) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2014.

---

**Infris S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.****Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 133.024.

- 
- Mme. Anja Wunsch, résident professionnellement au 2, Boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg, est nommé gérant de la société, en remplacement le gérant démissionnaire, Mme Heike Kubica, avec effet au 20 janvier 2014.
  - Le nouveau mandat de Mme. Anja Wunsch prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2016.
  - Mons. Graeme Jenkins, résident professionnellement au 2, Boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg est nommé gérant de la société, en remplacement le gérant démissionnaire, Mons. Erik van Os, avec effet au 20 janvier 2014.
  - Le nouveau mandat de Mons Graeme Jenkins prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2016.

Luxembourg, le 20 janvier 2014.

Signatures

*Un mandataire*

Référence de publication: 2014013072/17.

(140015213) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2014.

**LSREF Lux Japan Investments IV S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8070 Bertrange, 33, rue du Puits Romain.

R.C.S. Luxembourg B 141.311.

—

L'adresse et le siège social d'un des associés de la Société, Lone Star Capital Investments S.à r.l., ont été transférés avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2014 à l'adresse suivante:

- Atrium Business Park-Vitrum, 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand Duché de Luxembourg.

*Gérant unique de la Société:*

- M. Alain Heinz, résidant professionnellement au 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, Gérant Indépendant.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 janvier 2014.

*Pour la société**Un mandataire*

Référence de publication: 2014013155/17.

(140014887) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2014.

**Monier Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 1.100.000,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 20, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 156.846.

—

*Extrait des résolutions prises par le conseil de gérance de la Société en date du 3 décembre 2013*

En date du 3 décembre 2013, le conseil de gérance de la Société a décidé de renouveler les mandats des personnes suivantes en tant que délégués à la gestion journalière de la Société avec effet au 31 décembre 2013 et ce pour une durée déterminée jusqu'au 31 décembre 2014:

- Monsieur Hanno SCHULTZE ENDEN
- Monsieur Jörg WITTIG
- Monsieur Davor PRANJIC
- Monsieur Dr. Thilo OLDIGES

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 janvier 2014.

Monier Finance S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2014013180/20.

(140015013) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2014.

**MB Capital S.A., Société Anonyme.**

**Capital social: EUR 31.000,00.**

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 114.660.

—  
- Mme. Marion Fritz, résident professionnellement au 2, Boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg, est nommé administrateur de la société, en remplacement l'administrateur démissionnaire. Mme Heike Kubica, avec effet au 20 janvier 2014.

- Le nouveau mandat de Mme. Marion Fritz prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2016.

- Mons. Graeme Jenkins, résident professionnellement au 2, Boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg, est nommé administrateur de la société, en remplacement l'administrateur démissionnaire, Mons. Erik van Os, avec effet au 20 janvier 2014.

- Le nouveau mandat de Mons. Graeme Jenkins prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2016.

Luxembourg, le 20 janvier 2014.

Signatures

*Un mandataire*

Référence de publication: 2014013195/20.

(140015216) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2014.

---

**Ivanhoe China Property Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 18.000,00.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 152.342.

—  
En date du 17 septembre 2013, M. Jorge Pérez Lozano a informé la Société de sa démission avec effet au 18 septembre 2013.

La Société a également été informée du changement d'adresse de Mme Jacqueline Kost qui réside désormais au 1001, rue Square-Victoria, CDN - H2Z 2B5 Montréal.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23/01/2014.

*Pour la Société*

Jean-Philippe Gachet

*Gérant*

Référence de publication: 2014013079/17.

(140015245) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2014.

---

**Fersach S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2330 Luxembourg, 124, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 49.105.

**CLÔTURE DE LA LIQUIDATION**

*Extrait des résolutions écrites de l'actionnaire unique prise à Luxembourg le 30 décembre 2013.*

L' actionnaire unique a pris connaissance de ce que toutes les dettes de la Société ont été payées et qu'il n'y a pas de mesures à prendre en vue de la consignation des sommes et valeurs revenant aux créanciers ou à l'actionnaire et dont la remise n'aurait pu lui être faite et:

- décide de prononcer la clôture de la liquidation de la Société:

- décide que les livres et documents sociaux seront conservés pendant une période de 5 ans au 124, boulevard de la Pétrusse, L-2330 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 23/01/2014.

Référence de publication: 2014013013/17.

(140014467) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2014.

---

**ELH International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 35, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 103.294.

---

**CLÔTURE DE LIQUIDATION**

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire qui s'est tenue en date du 30 décembre 2013 que:

1. L'assemblée, après avoir pris connaissance du rapport du commissaire à la liquidation, approuve le rapport du liquidateur ainsi que les comptes de liquidation.

2. L'assemblée donne décharge pleine et entière au Liquidateur et au Commissaire à la liquidation, en ce qui concerne l'exécution de leur mandat.

3. L'assemblée a décidé la clôture de la liquidation et constate la dissolution définitive de la société;

4. Les livres et documents sociaux resteront déposés et conservés pendant cinq ans au siège de la société, et en outre que les sommes et valeurs éventuelles revenant aux créanciers ou aux associés qui ne se seraient pas présentés à la clôture de la liquidation seront déposés au même ancien siège social au profit de qui il appartiendra.

Luxembourg, le 23 janvier 2014.

Signature

*Le Liquidateur*

Référence de publication: 2014012975/20.

(140015127) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2014.

---

**European Footwear Distributors S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 108.840.

---

*Extrait des décisions prises par l'assemblée générale de l'actionnaire unique tenue extraordinairement en date du 27 novembre 2013*

1. Monsieur Bengt Gunnar GUNNARSSON a démissionné de son mandat de gérant.

2. Monsieur Jack CLEMONS, administrateur de sociétés, né à Wakefield (Royaume-Uni), le 10 novembre 1966, demeurant professionnellement à c/o Bata Brands SA, avenue de Rhodanie, 70, CH-1007 Lausanne (Suisse), a été nommé comme gérant pour une durée indéterminée.

3. Le nombre de gérants a été augmenté de cinq (5) à six (6).

4. Monsieur Henri VAN'T HOFF, administrateur de sociétés, né à Istanbul (Turquie), le 13 septembre 1956, demeurant professionnellement à Rossinilaan, 30, NL-1217CC Hilversum (Pays-Bas), a été nommé comme gérant pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 22 janvier 2014.

Pour extrait sincère et conforme

*Pour European Footwear Distributors S.à r.l.*

Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.

Référence de publication: 2014012966/21.

(140014625) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2014.

---

**Epicea Finance S.A., Société Anonyme.**

R.C.S. Luxembourg B 74.137.

---

Par la présente, nous vous informons que nous avons dénoncé, en date du 17 janvier 2014, le contrat de domiciliation conclu avec la société sous rubrique

Luxembourg, le 17 janvier 2014.

*Pour Vistra (Luxembourg) S.à r.l.*

*Société domiciliataire*

Wim Rits / Alan Botfield

*Gérant / Gérant*

Référence de publication: 2014012979/13.

(140014935) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2014.

---

**Finbrain Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8011 Strassen, 283, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 183.478.

---

**STATUTS**

L'an deux mille treize, le trente et un décembre.

Pardevant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

**A COMPARU:**

Monsieur Jean-Claude JOSSART, dirigeant d'entreprise, né le 3 juin 1952 à Auderghem (Belgique), demeurant au 102, rue Longchamp, B-1420 Braine l'Alleud.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée (la Société) dont il a arrêté les statuts (les Statuts) comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>. Dénomination.** Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée sous la dénomination de Finbrain Luxembourg S.à r.l..

**Art. 2. Objet social.** La Société a pour objet tant au Luxembourg qu'à l'étranger la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations. Elle peut notamment acquérir, par voie d'apport, de souscription, d'option d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La Société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets ou autres droits de propriété intellectuelle ainsi que tous droits s'y rattachant ou pouvant les compléter.

La Société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle possède un intérêt direct ou indirect tous concours, avances, prêts ou garanties.

Elle pourra dispenser des prestations de services et de conseils aux sociétés du groupe dans lequel elle s'inscrit, en ce compris la définition de la politique de développement et d'investissement.

La Société peut en outre procéder à l'acquisition, la gestion, l'exploitation, la vente ou la location de tous immeubles, meublés ou non meublés et généralement faire toutes opérations immobilières à l'exception de celles de marchands de biens et le placement et la gestion de ses liquidités.

La Société pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières qui peuvent paraître utiles dans l'accomplissement de son objet.

**Art. 3. Durée.** La Société est constituée pour une durée indéterminée.

**Art. 4. Siège social.** Le siège de la Société est établi dans la commune de Strassen.

Il pourra être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'Associé unique ou en cas de pluralité d'Associés par décision de l'assemblée générale des Associés.

La Société peut ouvrir des agences ou succursales dans toute autre commune du Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger.

**Art. 5. Capital.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500.-EUR) divisé en cent (100) parts sociales ayant une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (125.- EUR) chacune, intégralement libérées.

Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Dans le cas où une part sociale est détenue par plus d'une personne, la Société a le droit de suspendre l'exercice de tous les droits attachés à cette part sociale jusqu'à ce qu'une (1) personne soit désignée comme étant le seul détenteur en relation avec la Société.

Les créanciers, bénéficiaires ou héritiers ne pourront pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la Société.

Le capital social pourra à tout moment être modifié moyennant décision de l'Associé unique sinon de l'assemblée générale des Associés.

**Art. 6. Rachat des parts sociales par la Société.** La Société peut racheter ses propres parts sociales à condition qu'elle dispose des réserves distribuables suffisantes à cet effet ou que le rachat résulte de la réduction du capital social de la Société.

**Art. 7. Cession des parts sociales.** Toutes cessions de parts sociales détenues par l'Associé unique sont libres.

Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à un non-Associé que par l'accord donné en assemblée générale des Associés représentant au moins les trois-quarts (3/4) du capital social.

Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort d'un associé à des non-associés que moyennant l'agrément donné en assemblée générale des Associés représentant les trois-quarts (3/4) des parts sociales appartenant

aux Associés survivants. Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sociales sont transmises soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

En cas de pluralité d'Associés, les parts sociales détenues par chaque Associé peuvent être cédées, à condition d'observer les exigences de l'article 189 de la loi fondamentale du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée (la Loi).

**Art. 8. Décès, Interdiction, Faillite ou déconfiture de l'(des) Associé(s).** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'Associé unique, sinon d'un des Associés, ne mettent pas fin à la Société.

**Art. 9. Gestion et représentation.** La Société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants à nommer par l'Associé unique ou les Associés réunis en assemblée générale, qui déterminent leurs pouvoirs. Le gérant unique ou le conseil de gérance peuvent, sous leur responsabilité, déléguer leurs pouvoirs à un ou plusieurs fondés de pouvoir. Les Associés peuvent décider de répartir les gérants en différentes catégories, à savoir un (1) ou plusieurs gérants de catégorie A et un (1) ou plusieurs gérants de catégorie B.

Lorsqu'il y a plusieurs gérants, la Société est gérée par le conseil de gérance qui pourra choisir parmi ses membres un président. Il pourra également choisir un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être gérant, et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunira sur convocation d'un gérant au lieu indiqué dans l'avis de convocation. Le président présidera toutes les réunions du conseil de gérance; en l'absence d'un président, le conseil de gérance pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette réunion un autre gérant pour assumer la présidence de ces réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit ou par câble, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit ou par câble, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire, un autre gérant comme son mandataire. Un gérant ne peut pas représenter plusieurs de ses collègues.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, par vidéoconférence ou par d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Le conseil de gérance peut valablement délibérer et agir uniquement en cas de majorité de ses membres présents ou représentés. Dans l'éventualité où un (1) ou plusieurs gérants de catégorie A et un (1) ou plusieurs gérants de catégorie B ont été nommés, au moins un (1) gérant de catégorie A et un (1) gérant de catégorie B doivent approuver la résolution.

Les résolutions sont valablement prises si elles sont approuvées à l'unanimité des gérants présents ou représentés.

Les décisions du conseil de gérance sont actées dans des procès-verbaux signés par le président de la réunion ou, en l'absence de président, par tous les gérants présents ou représentés

Le conseil de gérance pourra prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits ou par câble, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire, à confirmer par écrit, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Pour engager valablement la Société, la signature du gérant unique ou en cas de pluralité de gérants, la signature conjointe de deux (2) gérants et, dans l'éventualité où un (1) ou plusieurs gérants de catégorie A et un (1) ou plusieurs gérants de catégorie B ont été nommés, la signature conjointe d'un (1) gérant de catégorie A et d'un (1) gérant de catégorie B est requise.

Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux gérants ou par toute personne dûment mandatée à cet effet par le conseil de gérance.

Le ou les gérant(s) ne contracte(nt), à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. En tant que simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

**Art. 10. Assemblées générales des Associés.** Chaque Associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts sociales qu'il détient. Chaque Associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il détient ou représente.

Sous réserve d'un quorum plus important prévu par les statuts, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des Associés représentant plus de la moitié (1/2) du capital social.

Les Associés ne peuvent, si ce n'est à l'unanimité, changer la nationalité de la Société. Toutes autres modifications des Statuts sont décidées à la majorité des Associés représentant au moins les trois-quarts (3/4) du capital social.

Si une ou plusieurs parts sociales sont grevées d'usufruit, le droit de vote appartient à l'usufruitier, sauf pour les décisions concernant le transfert du siège social à l'étranger et le changement de nationalité de la Société, auxquels cas

il appartient au nu-proprétaire. Le nu-proprétaire et l'usufruitier auront toutefois le droit de participer à toutes les décisions collectives.

**Art. 11. Exercice social.** L'exercice social de la Société commence le 1<sup>er</sup> janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

**Art. 12. Bénéfices et distributions.**

12.1. Généralités

Les comptes annuels sont préparés par le conseil de gérance à la fin de chaque année sociale et seront à la disposition des Associés au siège social de la Société.

12.2. Affectation des bénéfices

Les Associés décident de l'affectation du solde des profits nets annuels figurant dans les comptes annuels de la Société.

Le surplus résultant des comptes après déduction des dépenses générales et de fonctionnement, les charges et dépréciations, constitue le profit net annuel de la Société.

12.3. Un montant de cinq pourcent (5%) du profit net de la Société ainsi déterminé, doit être affecté à la réserve légale. Cette déduction cessera d'être obligatoire lorsque la réserve atteindra dix pourcent (10%) du capital social nominal de la Société.

12.4 Des dividendes intérimaires peuvent être distribués en observant les termes et conditions de la Loi et sous réserve des conditions suivantes:

(i) des comptes intérimaires sont établis par le conseil de gérance;

(ii) ces comptes intérimaires doivent montrer que suffisamment de bénéfices sont disponibles pour une distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant total des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à porter en réserves en vertu d'une obligation légale ou statutaire;

(iii) la décision de distribuer les dividendes intérimaires doit être adoptée par le conseil de gérance dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires; et

(iv) compte tenu des actifs de la Société, les droits des créanciers de la Société ne doivent pas être menacés par la distribution de dividendes intérimaires.

12.5. Si les dividendes intérimaires qui ont été distribués excèdent les bénéfices distribuables à la fin de l'exercice social, le conseil de gérance a le droit de réclamer le remboursement des dividendes ne correspondant pas à des bénéfices réellement acquis et les Associés doivent immédiatement reverser l'excès à la Société à la demande du conseil de gérance.

12.6. Le dividende final d'un exercice social sera déclaré par une résolution de l'assemblée générale en tenant compte de toute avance sur le paiement des dividendes déclarée par le conseil de gérance lors dudit exercice social. Ledit dividende peut être payé en numéraire ou en nature.

12.7. Tout Associé en droit de recevoir un dividende final ou, le cas échéant, un dividende intérimaire, peut décider que ledit dividende coure et soit payé à une date ultérieure.

**Art. 13. Dissolution - liquidation.**

13.1. La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution des Associés adoptée par la majorité (en nombre) des Associés détenant au moins les trois-quarts (3/4) du capital social. Les Associés nommeront un ou plusieurs liquidateurs, Associés ou non, pour réaliser la liquidation et détermineront leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf décision contraire des Associés, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.

13.2. Après la clôture de la liquidation, les livres et dossiers de la Société seront conservés pendant la période prévue par la Loi par la personne nommée à cet effet dans la résolution de l'assemblée générale décidant de dissoudre la Société. Si l'assemblée générale n'a pas nommé de telle personne, les liquidateurs s'en chargeront.

13.3. En cas de démembrement de la propriété, l'usufruitier a droit à la part prélevée sur les bénéfices de l'exercice et sur le report à nouveau, bénéfices en instance d'affectation. Il en sera de même en cas de dissolution ou de liquidation.

**Art. 14. Divers.** Pour tous les points non expressément prévus aux présentes les Associés se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

*Souscription et libération*

Toutes les cent (100) parts sociales ont été souscrites par l'associé unique Monsieur Jean-Claude JOSSART, prénommé. Elles ont été intégralement libérées par apport en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500.- EUR) se trouve dès à présent à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

*Disposition transitoire*

Le premier exercice social commence aujourd'hui et se termine le 31 décembre 2014.

*Evaluation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à approximativement à mille deux cents euros (1.200.-EUR).

*Décisions de l'associé unique*

Immédiatement après la constitution de la Société, l'Associé unique préqualifié, représentant la totalité du capital souscrit, a pris les résolutions suivantes:

1) Est nommé en tant que gérant de la Société pour une durée indéterminée:

Monsieur Jean-Claude JOSSART, dirigeant d'entreprise, né le 3 juin 1952 à Auderghem (Belgique), demeurant au 102, rue Longchamp, B-1420 Braine l'Alleud.

2) L'adresse du siège social de la Société est établie au 283, route d'Arlon, L-8011 Strassen.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire des parties comparantes, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, celle-ci a signé le présent acte avec nous, notaire.

Signé: J-C. Jossart et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 7 janvier 2014. LAC/2014/826. Reçu soixante-quinze euros (75.- €).

*Le Receveur (signé): Irène Thill.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 janvier 2014.

Référence de publication: 2014009184/189.

(140010614) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2014.

**B Ebco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 52.000,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 178.445.

In the year two thousand and thirteen, on the twelfth day of December;

Before us, Me Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg), undersigned;

**THERE APPEARED:**

- SPUR PCC, a private protected cell company incorporated under the law of Jersey, acting on behalf of Spur Beta PC, Companies Registry of Jersey under No 109683, having its business address at First Floor, Waterloo House, Don Street, St Helier, Jersey, JE1 1AD, Channel Islands;

- SPUR PCC, a private protected cell company incorporated under the law of Jersey, acting on behalf of Spur Delta PC, Companies Registry of Jersey under No 109683, having its business address at First Floor, Waterloo House, Don Street, St Helier, Jersey, JE1 1AD, Channel Islands;

- SPUR PCC, a private protected cell company incorporated under the law of Jersey, acting on behalf of Spur Epsilon PC, Companies Registry of Jersey under No 109683, having its business address at First Floor, Waterloo House, Don Street, St Helier, Jersey, JE1 1AD, Channel Islands;

- Agate LP, a limited partnership, incorporated under the laws of Jersey, having its registered office at First Floor, Waterloo House, Don Street, St Helier, Jersey, JE1 1AD, Channel Islands, duly represented by Agate GP Limited, its general partner;

- Mr. John Van Wyk, residing at Unit 3, 35 Winstone Avenue, Hyde Park, Johannesburg, 2196, South Africa;

- Mr. Peter Schmid, residing at 8 Pinecote Drive, Sunningdale, Berkshire, SL5 9PS, United Kingdom;

- Mr. Knut Torbjorn Caesar, residing at Riverdale, 23 Burstead Close, Cobham, Surrey, KT11 2NL, United Kingdom;

- Mr. Christopher James Mckenzie Coles, residing at Chalcot Coach House, Short Street, Chapmanslade, Westbury, Wilts, BA13 4AA, United Kingdom;

- Mr. Daniel Paul Fletcher, residing at 82 Oakwood Court, Abbotsbury Road, London, W14 8JF, United Kingdom;

- Mr. James Murray Grant, residing at Ardarach House, Forge Hill, Pluckley, Kent, TN27 0SJ, United Kingdom;

- Mr. Alistair Angus Mackintosh, residing at Dippenhall House, Dippenhall, Farnham, Surrey, GU10 5EB, United Kingdom;

- Mr. David Ross Standen Morley, residing at 19 Onslow Road, Richmond, Surrey, TW10 6QH, United Kingdom;

- Mr. Paul William Owers, residing at The Bramblings, The Green, Horsted Keynes, West Sussex, RH17 7AW, United Kingdom;
- Mr. Mark William Lane Richards, residing at 133 Turney Road, Dulwich Village, London, SE21 7JB, United Kingdom;
- Mr. Michael Andrew Simon Till, residing at 2695 Avenida Libertador, 12<sup>th</sup> floor, Buenos Aires, 1425, Argentina;
- Mr. Richard Henry Phillips, residing at 40 Greenhill, Blackwell, Bromsgrove, B60 1BL, United Kingdom;
- Mr. Stuart David Michael Grylls, residing at 3A Cambridge Park, Twickenham, TW1 2PF, United Kingdom;
- Mrs. Natalie Catherine Kolbe, residing at 9 Gayre Drive, Sandown 2031, Johannesburg, South Africa;
- Benview Limited, a BVI business company, incorporated under the laws of British Virgin Islands, registered with the Registrar of Corporate Affairs under No 1388208, having its registered office at Craigmuir Chambers, Road Town, Tortola, British Virgin Islands;
- Mrs. Adiba Ighodaro, residing at 16 Lindsay Square, London, SW1V 3SB, United Kingdom;
- Intropica Limited, a company incorporated in England and Wales, registered with the registration number No 07845691, having its registered office at 2 More London Riverside, London, SE1 2JT, United Kingdom.

here represented by Regis Galiotto, notary's clerk, residing professionally in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg by virtue of proxies given under private seal,

The said proxies, initialled *ne varietur* by the proxyholder of the appearing parties and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties are the shareholders (the "Shareholders") of B Ebco S.à r.l., a private limited liability company (Société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg whose registered office is at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies register under the number B 178445 (the "Company") and, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary, dated 20 June 2013, whose articles of incorporation have been published in the *Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations* on August 24, 2013, and amended for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary on June 28, 2013 published in the *Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations* number 2484 dated October 8, 2013 (page 119193) (the "Articles").

The Shareholders and the New Shareholder as defined in the Second Resolution (as the case may be), acting in their capacity of shareholders of the Company, hereby pass the following written resolutions in accordance with the following agenda:

#### *Agenda*

1. Increase the share capital of the Company by an amount of two thousand US Dollars (USD 2,000.-) so as to raise it from its present amount of fifty thousand US Dollars (USD 50,000.-) to fifty two thousand US Dollars (USD 52,000.-) by the issue of:
  - 50,000 class B1 shares;
  - 50,000 class B2 shares;
  - 50,000 class B3 shares;
  - 50,000 class B4 shares;
 with a par value of one US cent (USD 0.01) each and having the rights and obligations set out in the Articles as amended by the following resolutions (the "New Shares") and entirely paid up for two thousand US Dollars (USD 2,000.-) by way of contribution in cash made by the New shareholders;
2. Subscription of the New Shares by Mr. Neil Brown, residing at Flat 1202 Davis House, 4 Bridge Place, London, SW1V 1AF, United Kingdom, and payment by contribution in cash, for an aggregate amount of 2,000.- US Dollars allocated to the share capital of the Company;
3. Conversion of 50,000 class B1 shares, 50,000 class B2 shares, 50,000 class B3 shares and 50,000 class B4 shares currently held by Intropica Limited in the share capital of the Company, into 200,000 class C shares, with a par value of one US cent (USD 0.01), each and having the rights and obligations set out in the Articles as amended by the following resolutions;
4. Amendment of article 5 of the Articles;
5. Miscellaneous.

#### *First resolution*

The Shareholders resolve to increase the share capital of the Company by an amount of two thousand US Dollars (USD 2,000.-) so as to raise it from its present amount of fifty thousand US Dollars (USD 50,000.-) to fifty two thousand US Dollars (USD 52,000.-) by the issue of:

- 50,000 class B1 shares;
- 50,000 class B2 shares;
- 50,000 class B3 shares;

- 50,000 class B4 shares;

with a par value of one US cent (USD 0.01) each and having the rights and obligations set out in the Articles as amended by the following resolutions (the "New Shares") and entirely paid up for two thousand US Dollars (USD 2,000.-) by way of contribution in cash made by the New shareholders.

#### *Subscription and Payment*

- Neil Brown, residing at Flat 1202 Davis House, 4 Bridge Place, London, SW1V 1AF, United Kingdom, here represented by Régis Galiotto, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal annexed to the present deed, declares to subscribe for 50,000 class B1 shares, 50,000 class B2 shares, 50,000 class B3 shares and 50,000 class B4 shares, fully paid up by a contribution in cash, for an aggregate amount of 2,000.- US Dollars allocated to the share capital of the Company;

Proof of the contribution has been given to the notary through a blocking certificate which shows that the New Shareholder of the Company has made a cash payment at a total amount of at least two thousand US Dollars (USD 2,000.-) which is equal to the value of the New Shares.

The persons subscribing for the New Shares as described in this resolution are referred to in this document as the "New Shareholder".

#### *Second resolution*

The Shareholders resolve to convert 50,000 class B1 shares, 50,000 class B2 shares, 50,000 class B3 shares and 50,000 class B4 shares currently held by Intropica Limited in the share capital of the Company, into 200,000 class C shares, with a par value of one US cent (USD 0.01) each and having the rights and obligations set out in the Articles as amended by the following resolutions.

#### *Third resolution*

The Shareholders and the New Shareholder resolve to amend the first paragraph of the article 5 of the Articles, which shall forthwith read as follows:

" **Art. 5.** The issued capital of the Company is USD 52,000 divided into:

- 100,000 class A1 shares (the "A1 Shares"),
- 100,000 class A2 shares (the "A2 Shares"),
- 100,000 class A3 shares (the "A3 Shares"),
- 100,000 class A4 shares (the "A4 Shares"),
- 1,150,000 class B1 shares (the "B1 Shares"),
- 1,150,000 class B2 shares (the "B2 Shares"),
- 1,150,000 class B3 shares (the "B3 Shares"),
- 1,150,000 class B4 shares (the "B4 Shares"), and
- 200,000 class C shares (the "C Shares"),

each having a par value of USD 0.01 and the rights and obligations set out in these Articles".

#### *Statement*

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing party, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the mandatory of the appearing parties, acting as said before, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said mandatory has signed with us, the notary, the present deed.

#### **Suit la traduction française:**

L'an deux mille treize, le douze décembre;

Par-devant Nous, le soussigné Maître Henri Hellinckx, notaire résidant à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg);

#### **A COMPARU:**

- Spur PCC, une private protected cell company établie selon les lois de Jersey, ayant son siège social à First Floor, Waterloo House, Don Street, St. Helier, JE1 1AD, Iles Anglo-Normandes, immatriculée auprès du Companies Registry of Jersey sous le numéro 109683, agissant au nom de Spur Beta PC;

- Spur PCC, une private protected cell company établie selon les lois de Jersey, ayant son siège social à First Floor, Waterloo House, Don Street, St. Helier, JE1 1AD, Iles Anglo-Normandes, immatriculée auprès du Companies Registry of Jersey sous le numéro 109683, agissant au nom de Spur Delta PC;

- Spur PCC une private protected cell company établie selon les lois de Jersey, ayant son siège social à First Floor, Waterloo House, Don Street, St. Helier, JE1 1AD, Iles Anglo-Normandes, immatriculée auprès du Companies Registry of Jersey sous le numéro 109683, agissant au nom de Copper Epsilon PC;
- Agate LP, un limited partnership établie selon les lois de Jersey, ayant son siège social à First Floor, Waterloo House, Don Street, St. Helier, JE1 1AD, Iles Anglo-Normandes, dûment représenté par Agate GP Limited, son general partner;
- M. John Van Wyk, demeurant au Unit 3, 35 Winstone Avenue, Hyde Park, Johannesburg, 2196, Afrique du Sud;
- M. Peter Schmid, demeurant au 8 Pinecote Drive, Sunningdale, Berkshire, SL5 9PS, Royaume-Uni;
- M. Knut Torbjorn Caesar, demeurant à Riverdale, 23 Burstead Close, Cobham, Surrey, KT11 2NL, Royaume-Uni;
- M. Christophe James Mckenzie Coles, demeurant au Chalcot Coach House, Short Street, Chapmanslade, Westbury, Wilts, BA13 4AA, Royaume-Uni;
- M. Daniel Paul Fletcher, demeurant au 82 Oakwood Court, Abbotsbury Road, Londres, W14 8JF, Royaume-Uni;
- M. James Murray Grant, demeurant à Ardarach House, Forge Hill, Pluckley, Kent, TN27 0SJ, Royaume-Uni;
- M. Alistair Angus Mackintosh, demeurant à Dippenhall House, Dippenhall, Farnham, Surrey, GU10 5EB, Royaume-Uni;
- M. David Ross Standen Morley, demeurant au 19 Onslow Road, Richmond, Surrey, TW10 6QH, Royaume-Uni;
- M. Paul William Owers, demeurant à The Bramblings, The Green, Horsted Keynes, West Sussex, RH17 7AW, Royaume-Uni;
- M. Mark William Lane Richards, demeurant au 133 Turney Road, Dulwich Village, Londres, SE21 7JB, Royaume-Uni;
- M. Michael Andrew Simon Till, demeurant au 2695 Avenida Libertador, 12<sup>th</sup> floor, Buenos Aires, 1425, Argentine;
- M. Richard Henry Phillips, demeurant à 40 Greenhill, Blackwell, Bromsgrove, B60 1BL, Royaume-Uni;
- M. Stuart David Michael Grylls, demeurant au 3A Cambridge Park, Twickenham, TW1 2PF, Royaume-Uni;
- Mme Natalie Catherine Kolbe, demeurant à 9 Gayre Drive, Sandown 2031, Johannesburg, Afrique du Sud;
- Benview Limited, une BVI business company constituée selon les lois des Iles Vierges Britanniques, immatriculée auprès du Registrar of Corporate Affairs sous le numéro 1388208, et ayant son siège social au Craigmuir Chambers, Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques;
- Mme. Adiba Ighodaro, demeurant au 16 Lindsay Square, Londres, SW1V 3SB, Royaume-Uni; et
- Intropica Limited, établie selon les lois de l'Angleterre et des Pays de Galles, enregistrée sous le numéro 07845691, ayant son siège social au 2 More London Riverside, Londres, SE1 2JT, Royaume-Uni.

ici représentée par Régis Galiotto, cleric de notaire, résidant professionnellement à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu des procurations données sous seing privé.

Lesquelles procurations signées ne varient par le mandataire des comparants et par le notaire, resteront annexées au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités d'enregistrement.

Lesquels comparants sont les associés (les "Associés") de B Ebco S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 178445 (la "Société") et, constituée suivant l'acte reçu par le notaire soussigné en date du 20 juin 2013, dont les statuts ont été publiés au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 24 août 2013, et modifiés pour la dernière fois suivant l'acte reçu par le notaire soussigné en date du 28 juin 2013, publiés au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 8 octobre 2013, sous le numéro 2484 (page 119193) (les "Statuts").

Les Associés et le Nouvel Associé tels que définis dans la Deuxième Résolution (selon le cas), agissant en leur capacité d'associés de la Société, adoptent par la présente les résolutions écrites suivantes, conformément à l'ordre du jour suivant:

#### *Ordre du jour*

1. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de deux mille Dollars US (2,000.- USD) afin de porter son montant actuel de cinquante mille Dollars US (50,000.- USD) à cinquante-deux mille Dollars US (52,000.- USD) par l'émission de:

- 50,000 Parts Sociales de Catégorie B1;
- 50,000 Parts Sociales de Catégorie B2;
- 50,000 Parts Sociales de Catégorie B3;
- 50,000 Parts Sociales de Catégorie B4;

d'une valeur nominale d'un cent US (0.01 USD) chacune et ayant les droits et obligations définis dans les Statuts tels que modifiés par les résolutions ci-dessous (les "Nouvelles Parts Sociales") et entièrement libérées pour deux mille Dollars US (2,000.- USD) au moyen d'un apport en numéraire fait par le Nouvel Associé;

2. Souscription des Nouvelles Parts Sociales par M. Neil Brown, demeurant au Flat 1202 Davis House, 4 Bridge Place, Londres, SW1V 1AF, Royaume-Uni et libération au moyen d'un apport en numéraire, pour un montant total de 2,000.- Dollars US alloué au capital social de la Société;

3. Conversion de 50,000 Parts Sociales de Catégorie B1, 50,000 Parts Sociales de Catégorie B2, 50,000 Parts Sociales de Catégorie B3 et 50,000 Parts Sociales de Catégorie B4 actuellement détenues par Intropica Limited dans le capital social de la Société, en 200,000 Parts Sociales de Catégorie C, d'une valeur nominale d'un cent US (0.01 USD) chacune et ayant les droits et obligations définis dans les Statuts tels que modifiés par les résolutions ci-dessous;

4. Modification de l'article 5 des Statuts;

5. Divers.

#### *Première résolution*

Les Associés décident d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de deux mille Dollars US (2,000.- USD) afin de porter son montant actuel de cinquante mille Dollars US (50,000.- USD) à cinquante-deux mille Dollars US (52,000.- USD) par l'émission de:

- 50,000 Parts Sociales de Catégorie B1;
- 50,000 Parts Sociales de Catégorie B2;
- 50,000 Parts Sociales de Catégorie B3;
- 50,000 Parts Sociales de Catégorie B4;

d'une valeur nominale d'un cent US (0.01 USD) chacune et ayant les droits et obligations définis dans les Statuts tels que modifiés par les résolutions ci-dessous (les "Nouvelles Parts Sociales") et entièrement libérées pour deux mille Dollars US (2,000.- USD) au moyen d'un apport en numéraire fait par le Nouvel Associé;

#### *Souscription et Libération*

M. Neil Brown, demeurant au Flat 1202 Davis House, 4 Bridge Place, Londres, SW1V 1AF, Royaume-Uni ici représenté par Régis Galiotto, prénommé, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé annexée au présent acte, déclare souscrire à 50,000 Parts Sociales de Catégorie B1, 50,000 Parts Sociales de Catégorie B2, 50,000 Parts Sociales de Catégorie B3 et 50,000 Parts Sociales de Catégorie B4, entièrement libérées par un apport en numéraire pour un montant total de 2,000.- Dollars US alloué au capital social de la Société;

La preuve de l'apport a été fournie au notaire par le bais d'un certificat de blocage qui montre que le Nouvel Associé de la Société a effectué un apport s'élevant à un montant total d'au moins deux mille Dollars US (2,000.- USD) qui correspond à la valeur des Nouvelles Parts Sociales.

La personne souscrivant aux Nouvelles Parts Sociales telles que définies dans cette résolution est désignée dans le présent document comme le "Nouvel Associé".

#### *Deuxième résolution*

Les Associés décident de convertir 50,000 Parts Sociales de Catégorie B1, 50,000 Parts Sociales de Catégorie B2, 50,000 Parts Sociales de Catégorie B3 et 50,000 Parts Sociales de Catégorie B4 actuellement détenues par Intropica Limited dans le capital social de la Société, en 200,000 Parts Sociales de Catégorie C, d'une valeur nominale d'un cent US (0.01 USD) chacune et ayant les droits et obligations définis dans les Statuts tels que modifiés par les résolutions ci-dessous.

#### *Troisième résolution*

Les Associés et le Nouvel Associé décident de modifier le premier paragraphe de l'article 5 des Statuts, qui sera dorénavant rédigé comme suit:

" **Art. 5.** Le capital social émis de la Société est fixé à 52,000 Dollars US représenté par:

- 100,000 parts sociales A1 (les "Parts Sociales A 1");
- 100,000 parts sociales A2 (les "Parts Sociales A 2"),
- 100,000 parts sociales A3 (les "Parts Sociales A 3"),
- 100,000 parts sociales A4 (les "Parts Sociales A 4"),
- 1,150,000 parts sociales B1 (les "Parts Sociales B 1"),
- 1,150,000 parts sociales B2 (les "Parts Sociales B 2"),
- 1,150,000 parts sociales B3 (les "Parts Sociales B 3"),
- 1,150,000 parts sociales B4 (les "Parts Sociales B 4"), et
- 200,000 parts sociales C (les "Parts Sociales C"),

chacune ayant une valeur nominale de 0.01 Dollars US et ayant les droits et obligations tels que définis dans les présents Statuts".

#### *Déclaration*

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et le français, déclare par les présentes que, à la requête des comparants, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête des mêmes comparantes et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaut.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au mandataire des comparantes, agissant comme indiqué ci-avant, connu du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ledit mandataire a signé avec Nous, le notaire, le présent acte.

Signé: R. GALLIOTTO et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 20 décembre 2013. Relation: LAC/2013/58893. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 16 janvier 2014.

Référence de publication: 2014009754/255.

(140011550) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2014.

**Hopewell S.V. S.C.A., Société en Commandite par Actions.**

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 173.812.

In the year two thousand and thirteen, on the twentieth day of December,  
Before Us, Maître Karine REUTER, notary, residing in Pétange (Grand Duchy of Luxembourg)

There appeared:

Hopewell S.à.r.l., having its registered office in L-1420 Luxemburg, 5 Avenue Gaston Diderich, registered with the Luxemburg RC under the reference B 162.182, represented by Mr. Yves MERTZ, auditor, professionally residing in Luxemburg, 5 Avenue Gaston Diderich,

acting as manager of

Hopewell S.V. S.C.A,

a «société en commandite par actions», having its registered office in L-1420 Luxembourg, 5 avenue Gaston Diderich (R.C.S. Luxembourg, section B number 173.812),

incorporated pursuant to a deed by the undersigned notary, on the 13<sup>th</sup> of December, 2012, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, number 160, dated January 23<sup>rd</sup>, 2013, page 7.652.

The articles of Incorporation of the Company have been amended for the last time by a deed received by the Notary Francis KESSELER, notary residing in Esch-sur-Alzette, on the 7<sup>th</sup> August, 2013, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, number 2.627, dated October 22<sup>nd</sup>, 2013, page 126.059.

The appearing party - acting in said capacity - has requested the undersigned notary to enact its declarations as follows:

1. Article 6 of the articles of incorporation states as follows:

« **Art. 6. Authorized capital.**

6.1 The authorized capital is set at two hundred fifty million United States dollars (USD 250,000,000.-) representing twenty-five billions (25,000,000,000) shares having the same rights, obligations and features as the existing shares.

6.2 The manager of the Company is authorized, for a period of five (5) years from the date of the publication of the deed of incorporation, to increase the current share capital in one or several times by the issue, within each Compartment, of Limited Shares and to grant rights of subscription to Limited Shares to any shareholder or third party and to proceed with the issue of such Limited Shares

6.3 The manager of the Company is authorized to limit or withdraw the shareholders' preferential subscription rights, within each Compartment, to the new Limited Shares and determine the persons authorized to subscribe for the new Limited Shares; and

6.4 The manager of the Company is authorized to record each share capital increase by way of a notarial deed and amend the register of Shares accordingly.»

2. The sole manager decided, by resolution dated 11<sup>th</sup> of December 2013, of which a copy will remain attached to the present deed, and will be filed with the deed with the registration authorities, to:

- increase the share capital of Hopewell SCA - Compartment 1 by an amount of USD one million eight hundred forty-seven thousand and sixty-three (USD 1 847 063), by issuing 184 706 317 A shares of a nominal value of USD 0.01, and

- bring the share capital from its actual amount of USD two million nine hundred twenty-five thousand (USD 2 925 000), to the new amount of USD four million seven hundred seventy-two thousand sixty-three (USD 4 772 063),

- the newly issued shares being fully paid-up by an amount of USD one million eight hundred forty-seven thousand and sixty-three (USD 1 847 063.-), in addition to a share premium amounting to USD zero comma zero zero zero eight two eight (USD 0.000828) per share, and the total amount contributed to Compartment 1 being USD two million (USD 2 000 000)

the shares to be subscribed as follows:

Acheron Capital Limited, London . . . . .	38 788 327
KBL European Private Bankers SA, Luxembourg . . . . .	25 858 884
Josianne Babrielle Loufti, Cran Montana, Switzerland . . . . .	27 705 948
Jade Limited, Anguilla, BVI . . . . .	92 353 158

3. Pursuant to article 6 of articles of incorporation, the share capital is set at two million nine hundred twenty-six thousand United States dollars (USD 2,926,000.-) consisting of

one hundred thousand (100,000) manager' share having a par value of one cent of a United States Dollar (USD 0.01) (the S Shares), and

shares of the Company allocated within each compartment (individually, a Compartment and collectively, the Compartments) as follows:

«Compartment 1 is consisting of two hundred ninety-two million five hundred thousand (292,500,000) A shares having a par value of one cent of a United States dollar (USD 0.01) each (the A Shares)

Compartment 2 is consisting of B shares having a par value of one cent of a United States dollar (USD 0.01) each (the B Shares), which shall be issued at a later stage in accordance with this article and article Art. 6 of these Articles

Compartment 3 is consisting of C shares having a par value of one cent of a United States dollar (USD 0.01) each (the C Shares), which shall be issued at a later stage in accordance with this article and article Art. 6 of these Articles

Compartment 4 is consisting of D shares having a par value of one cent of a United States dollar (USD 0.01) each (the D Shares), which shall be issued at a later stage in accordance with this article and article Art. 6 of these Articles

Compartment 5 is consisting of E shares having a par value of one cent of a United States dollar (USD 0.01) each (the E Shares), which shall be issued at a later stage in accordance with this article and article Art. 6 of these Articles;

Compartment 6 is consisting of F shares having a par value of one cent of a United States dollar (USD 0.01) each (the F Shares), which shall be issued at a later stage in accordance with this article and article Art. 6 of these Articles

Compartment 7 is consisting of G shares having a par value of one cent of a United States dollar (USD 0.01) each (the G Shares), which shall be issued at a later stage in accordance with this article and article Art. 6 of these Articles; and

Compartment 8 is consisting of H shares having a par value of one cent of a United States dollar (USD 0.01) each (the H Shares, and together with the A Shares, the B Shares and the C Shares, D Shares, E Shares, D Shares, F Shares and G Shares, the Limited Shares), which shall be issued at a later stage in accordance with this article and article Art. 6 of these Articles;»

4. Pursuant to article 6, the authorized capital is set at two hundred fifty million United States dollars (USD 250,000,000.-) representing twenty-five billions (25,000,000,000) shares having the same rights, obligations and features as the existing shares.

5. The same article states, that the manager is authorized, for a period of five (5) years from the date of the publication of the deed of incorporation, to increase the current share capital in one or several times by the issue, within each Compartment, of Limited Shares and to grant rights of subscription to Limited Shares to any shareholder or third party and to proceed with the issue of such Limited Shares and that the manager of the Company is authorized to record each share capital increase by way of a notarial deed and amend the register of Shares accordingly.

6. In accordance with the resolution taken on the 11th of December 2013, the manager has decided to increase the capital as stated above.

Pursuant to this, the company's capital - in Compartment 1 - is increased as follows:

Acheron Capital Limited, London:

Subscription of 38.788.327 newly issued A shares, these shares being fully paid up by an amount of 387.883.- USD as well as the payment of a share premium, amounting in total to 32.117.- US dollars

KBL European Private Bankers S.A. Luxembourg:

Subscription of 25.858.884 newly issued A shares, these shares being fully paid up by an amount of 258.589.-USD as well as the payment of a share premium, amounting in total to 21.411.- US dollars

Josianne Babrielle Loufti, Cran Montana, Switzerland:

Subscription of 27.705.948 newly issued A shares, these shares being fully paid up by an amount of 277.059.-USD as well as the payment of a share premium, amounting in total to 22.941.- US dollars

Jade Limited, Anguilla, BVI

Subscription of 92.353.158 newly issued A shares, these shares being fully paid up by an amount of 923.532.-USD as well as the payment of a share premium, amounting in total to 76.468.- US dollars

In total:

184.706.317 newly issued A shares with a per value of US Dollars 0,01.- and a total payment of share premium of 152.937.- US Dollars, the total amount contributed to the Compartment 1 being 2.000.000.- US Dollars.

The contributions have been fully paid up in cash, so that the amount of Two million US has been put at the disposal of the Company, evidence thereof having been given to the notary by a blocking certificate.

7. As a consequence of the aforementioned increase of share capital, article 5 shall be amended and shall read as follows:

« **Art. 5. Share Capital.**

5.1 The share capital is set at USD four million seven hundred seventy-three thousand sixty-three (USD 4 773 063) consisting of

one hundred thousand (100,000) manager' share having a par value of one cent of a United States Dollar (USD 0.01) (the S Shares), and shares of the Company allocated within each compartment (individually, a Compartment and collectively, the Compartments) as follows:

Compartment 1 is consisting of four hundred and seventy-seven million two hundred six thousand tree hundred and seventeen (477.206.317) A shares having a par value of one cent of a United States dollar (USD 0.01) each (the A Shares);

Compartment 2 is consisting of B shares having a par value of one cent of a United States dollar (USD 0.01) each (the B Shares), which shall be issued at a later stage in accordance with this article and article Art. 6 of these Articles;

Compartment 3 is consisting of C shares having a par value of one cent of a United States dollar (USD 0.01) each (the C Shares), which shall be issued at a later stage in accordance with this article and article Art. 6 of these Articles;

Compartment 4 is consisting of D shares having a par value of one cent of a United States dollar (USD 0.01) each (the D Shares), which shall be issued at a later stage in accordance with this article and article Art. 6 of these Articles;

Compartment 5 is consisting of E shares having a par value of one cent of a United States dollar (USD 0.01) each (the E Shares), which shall be issued at a later stage in accordance with this article and article Art. 6 of these Articles;

Compartment 6 is consisting of F shares having a par value of one cent of a United States dollar (USD 0.01) each (the F Shares), which shall be issued at a later stage in accordance with this article and article Art. 6 of these Articles;

Compartment 7 is consisting of G shares having a par value of one cent of a United States dollar (USD 0.01) each (the G Shares), which shall be issued at a later stage in accordance with this article and article Art. 6 of these Articles; and

Compartment 8 is consisting of H shares having a par value of one cent of a United States dollar (USD 0.01) each (the H Shares, and together with the A Shares, the B Shares and the C Shares, D Shares, E Shares, D Shares, F Shares and G Shares, the Limited Shares), which shall be issued at a later stage in accordance with this article and article Art. 6 of these Articles;

5.2 The share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in the manner required for amendment of these Articles. Upon issuance of Limited Shares, the Company may only accept subscription to Limited Shares representing at least one hundred seventy-five thousand United States dollars (USD 175,000.-) of the Company' share capital per subscriber. Such limit of minimal subscription does not apply to Shareholders holding Limited Shares representing at least one hundred seventy-five thousand United States dollars (USD 175,000.-) of the Company' share capital. The Company may, to the extent permitted by Law and the Articles, redeem its own shares.»

*Estimation of costs*

The costs, expenses, fees and charges, in any form whatsoever, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with the present deed, have been estimated at about EUR 3.500,-

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing person the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English text and the French text, the English text will prevail.

After reading and interpretation to the appearing person, said appearing person signed together with the notary the present deed.

**Suit la traduction en français du texte qui précède:**

L'an deux mil treize, le vingt décembre,

Pardevant Maître Karine REUTER, notaire de résidence à Pétange, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

La société HOPEWELL S.à.r.l., établie et ayant son siège social à L-1420 Luxembourg, 5 Avenue Gaston Diderich, inscrite au registre de commerce et des sociétés sous le numéro B 162.182,

représenté par Monsieur Yves MERTZ, réviseur d'entreprises, demeurant professionnellement à Luxembourg, 5 Avenue Gaston Diderich,

La dite société agissant en sa qualité de gérant de la société

Hopewell S.V. S.C.A.

une société en commandite par actions,

ayant son siège social à L-1420 Luxembourg, 5 avenue Gaston Diderich,

inscrite au registre de commerce sous le numéro B 173.812,

constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 13 décembre 2012, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 160 daté du 23 janvier 2013, page 7.652.

Les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 7 août 2013, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 2.627 daté du 22 octobre 2013, page 126.059.

La partie comparante, agissant en ès-qualité, a prié le notaire instrumentant d'acter ses déclarations comme suit:

1. L'article 6 des statuts de la société dispose que:

« **Art. 6. Capital autorisé.**

6.1 Le capital autorisé est fixé à deux cent cinquante million de dollars américains (USD 250.000.000,-) représentant vingt-cinq milliard (25.000.000.000,-) d'actions ayant les mêmes droits, obligations et caractéristiques que les actions existantes.

6.2 Le gérant de la Société est autorisé, pendant une période de cinq (5) ans à compter de la date de publication de l'acte constitutif, à augmenter le capital social existant en une ou plusieurs fois par l'émission, à l'intérieur de chaque Compartiment, d'Actions de Commanditaire et d'accorder des droits de souscription à des Actions de Commanditaire tout actionnaire ou tiers et de procéder à l'émission de ces Actions de Commanditaire.

6.3 Le gérant de la Société est autorisé à limiter ou supprimer les droits de souscription préférentiels des actionnaires, à l'intérieur de chaque Compartiment, aux nouvelles Actions de Commanditaire et à déterminer les personnes autorisées à souscrire aux nouvelles Actions de Commanditaire; et

6.4 Le gérant est autorisé à faire constater chaque augmentation de capital par acte notarié et modifier le registre des Actions en conséquence.»

2. Le gérant de la dite société a, suivant décision du 11 décembre 2013, décision dont une copie restera annexée aux présentes pour être enregistrée avec le présent acte, décidé:

- d'augmenter le capital social de la société HOPEWELL SCA -Compartiment 1 - par un montant de UN MILLION HUIT CENT QUARANTE SEPT MILLE ET SOIXANTE-TROIS US DOLLARS ( 1.847.063.- USD), moyennant l'émission de CENT QUATRE-VINGT QUATRE MILLIONS SEPT CENT ET SIX MILLE TROIS CENT DIX-SEPT actions nouvelles de classe A, avec une valeur nominale de zéro virgule zéro 1 USD, afin d'augmenter le capital social de la dite société de son montant actuel de deux millions neuf cent vingt-six mille dollars américains (USD 2.926.000,-) au nouveau montant de QUATRE MILLIONS SEPT CENT SOIXANTE-DOUZE MILLE ET SOIXANTE TROIS US DOLLARS ( 4.772.063.- USD)

- les actions nouvellement émises étant intégralement libérées moyennant un apport en numéraire de UN MILLION HUIT CENT QUARANTE-SEPT MILLE ET SOIXANTE TROIS US DOLLARS ( 1.847.063.- USD) ainsi que moyennant le paiement d'une prime d'émission de zéro virgule zéro zéro huit cent vingt-huit US DOLLARS ( 0,00828.- USD) par action, soit au total une somme de DEUX MILLIONS DE US DOLLARS qui est affectée au compartiment 1,

les dites actions étant souscrites et libérées comme suit:

Acheron Capital Limited, London . . . . .	38 788 327
KBL European Private Bankers SA, Luxembourg . . . . .	25 858 884
Josianne Babrielle Loufti, Cran Montana, Switzerland . . . . .	27 705 948
Jade Limited, Anguilla, BVI . . . . .	92 353 158

3. Conformément à l'article 5 des statuts, le capital social est actuellement fixé comme suit:

deux million neuf cent vingt-six mille dollars américains (USD 2.926.000,-) constitué de cent mille (100.000) actions de commandité ayant une valeur nominale d'un centime de dollar américain (USD 0,01) (les Actions S) et d'actions de différentes classes allouées à chaque compartiment (individuellement, un Compartiment et collectivement, les Compartiments) de la manière suivante:

le Compartiment 1 comporte deux cent quatre-vingt-douze million cinq cent mille (292.500.000) actions A ayant une valeur nominale d'un centime de dollar américain (USD 0,01) chacune (les Actions A);

le Compartiment 2 se compose d'actions B ayant une valeur nominale d'un centime de dollar américain (USD 0,01) chacune (les Actions B), qui seront émises à un stade ultérieur conformément à cet article et à l'article 6 de ces Statuts;

le Compartiment 3 se compose d'actions C ayant une valeur nominale d'un centime de dollar américain (USD 0,01) chacune (les Actions C), qui seront émises à un stade ultérieur conformément à cet article et à l'article 6 de ces Statuts;

le Compartiment 4 se compose d'actions D ayant une valeur nominale d'un centime de dollar américain (USD 0,01) chacune (les Actions D), qui seront émises à un stade ultérieur conformément à cet article et à l'article 6 de ces Statuts;

le Compartiment 5 se compose d'actions E ayant une valeur nominale d'un centime de dollar américain (USD 0,01) chacune (les Actions E), qui seront émises à un stade ultérieur conformément à cet article et à l'article 6 de ces Statuts;

le Compartiment 6 se compose d'actions F ayant une valeur nominale d'un centime de dollar américain (USD 0,01) chacune (les Actions F), qui seront émises à un stade ultérieur conformément à cet article et à l'article 6 de ces Statuts;

le Compartiment 7 se compose d'actions G ayant une valeur nominale d'un centime de dollar américain (USD 0,01) chacune (les Actions G), qui seront émises à un stade ultérieur conformément à cet article et à l'article 6 de ces Statuts;

le Compartiment 8 se compose d'actions H ayant une valeur nominale d'un centime de dollar américain (USD 0,01) chacune (les Actions H, et ensemble avec les Actions A, les Actions B, les Actions C, les Actions D, les Actions E, les Actions F et les Actions G, les Actions de Commanditaire), qui seront émises à un stade ultérieur conformément à cet article et à l'article 6 de ces Statuts.

4. Comme ci-avant exposé, le capital autorisé est fixé à deux cent cinquante million de dollars américains (USD 250.000.000,-) représentant vingt-cinq milliards (25.000.000.000,-) d'actions ayant les mêmes droits, obligations et caractéristiques que les actions existantes.

5. Le même article autorise le gérant pendant une période de cinq (5) ans à compter de la date de publication de l'acte constitutif, à augmenter le capital social existant en une ou plusieurs fois par l'émission, à l'intérieur de chaque Compartiment, d'Actions de Commanditaire et d'accorder des droits de souscription à des Actions de Commanditaire tout actionnaire ou tiers et de procéder à l'émission de ces Actions de Commanditaire.

6. Conformément à la décision du 11 décembre 2013, préqualifiée, le gérant préqualifié a décidé d'augmenter le capital conformément à ce qui a été ci-avant exposé.

Dès lors, le capital social - compartiment 1 - est augmenté de la façon suivante:

Acheron Capital Limited, London:

Souscription de 38.788.327 de nouvelles actions de classe A, ces actions étant libérées moyennant un apport en numéraire de 387.883.- USD ainsi qu'une prime d'émission de 32.117.- US dollars

KBL European Private Bankers S.A. Luxembourg:

Souscription de 25.858.884 de nouvelles actions de classe A, ces actions étant libérées moyennant un apport en numéraire de 258.589.- USD ainsi qu'une prime d'émission de 21.411.- US dollars

Josianne Babrielle Loufti, Cran Montana, Switzerland:

Souscription de 27.705.948 de nouvelles actions de classe A, ces actions étant libérées moyennant un apport en numéraire de 277.059.- USD ainsi qu'une prime d'émission de 22.941.- US dollars

Jade Limited, Anguilla, BVI

Souscription de 92.353.158 de nouvelles actions de classe A, ces actions étant libérées moyennant un apport en numéraire de 923.532.- USD ainsi qu'une prime d'émission de 76.468.- US dollars

Soit au total:

CENT QUATRE VINGT-QUATRE MILLIONS SEPT CENT ET SIX MILLE TROIS CENT DIX-SEPT actions de classe A nouvellement émises, avec une valeur nominale de zéro virgule zéro un USD et le paiement d'une primes d'émission total de CENT CINQUANTE DEUX MILLE NEUF CENT TRENTE-SEPT US DOLLARS (152.937.- USD) faisant au total une contribution au compartiment 1 de DEUX MILLIONS DE USD (2.000.000.- USD)

Les contributions ont été payées entièrement en espèce et libérées à concurrence de la somme totale de DEUX MILLIONS DE US DOLLARS de telle sorte cette somme est à présent à la disposition de la société comme en atteste le certificat de blocage présenté au notaire.

7. En conséquence de cette augmentation de capital, l'article 5 des statuts aura dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 5. Capital social.**

5.1 Le capital social est fixé à quatre million sept cent soixante treize mille et soixante-trois dollars américains (USD 4.773.063,-) constitué de cent mille (100.000) actions de commandité ayant une valeur nominale d'un centime de dollar américain (USD 0,01) (les Actions S) et d'actions de différentes classes allouées à chaque compartiment (individuellement, un Compartiment et collectivement, les Compartiments) de la manière suivante:

le Compartiment 1 comporte quatre cent soixante-dix-sept millions deux cent six mille trois cent et dix-sept (477.206.317) actions A ayant une valeur nominale d'un centime de dollar américain (USD 0,01) chacune (les Actions A);

le Compartiment 2 se compose d'actions B ayant une valeur nominale d'un centime de dollar américain (USD 0,01) chacune (les Actions B), qui seront émises à un stade ultérieur conformément à cet article et à l'article 6 de ces Statuts;

le Compartiment 3 se compose d'actions C ayant une valeur nominale d'un centime de dollar américain (USD 0,01) chacune (les Actions C), qui seront émises à un stade ultérieur conformément à cet article et à l'article 6 de ces Statuts;

le Compartiment 4 se compose d'actions D ayant une valeur nominale d'un centime de dollar américain (USD 0,01) chacune (les Actions D), qui seront émises à un stade ultérieur conformément à cet article et à l'article 6 de ces Statuts;

le Compartiment 5 se compose d'actions E ayant une valeur nominale d'un centime de dollar américain (USD 0,01) chacune (les Actions E), qui seront émises à un stade ultérieur conformément à cet article et à l'article 6 de ces Statuts;

le Compartiment 6 se compose d'actions F ayant une valeur nominale d'un centime de dollar américain (USD 0,01) chacune (les Actions F), qui seront émises à un stade ultérieur conformément à cet article et à l'article 6 de ces Statuts;

le Compartiment 7 se compose d'actions G ayant une valeur nominale d'un centime de dollar américain (USD 0,01) chacune (les Actions G), qui seront émises à un stade ultérieur conformément à cet article et à l'article 6 de ces Statuts;

le Compartiment 8 se compose d'actions H ayant une valeur nominale d'un centime de dollar américain (USD 0,01) chacune (les Actions H, et ensemble avec les Actions A, les Actions B, les Actions C, les Actions D, les Actions E, les

Actions F et les Actions G, les Actions de Commanditaire), qui seront émises à un stade ultérieur conformément à cet article et à l'article 6 de ces Statuts.

5.2 Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant de la manière requise pour la modification de ces Statuts. Lors d'une émission d'Actions de Commanditaire, la Société peut uniquement accepter la souscription d'Actions de Commanditaire représentant au moins cent soixante-quinze mille dollars américains (USD 175.000,-) du capital social de la Société par souscripteur. Cette limite de souscription minimale ne s'applique pas aux Actionnaires détenant des Actions de Commanditaire représentant au moins cent soixante-quinze mille dollars américains (USD 175.000,-) du capital social de la Société. La Société peut, dans la mesure et selon les termes autorisés par la Loi et les présents Statuts, racheter ses propres actions.»

*Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société à raison du présent acte, est évalué à environ 3.500,- EUR

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la même comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, ladite comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signés: Y. MERTZ, K. REUTER

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 02 janvier 2014. Relation: EAC/2014/41. Reçu soixante-quinze euros 75.-

Le Receveur (signé): M. HALSDORF.

POUR EXPEDITION CONFORME

PETANGE, le 17 janvier 2014.

Référence de publication: 2014009273/294.

(140010370) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2014.

**MayFund S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2240 Luxembourg, 24, rue Notre-Dame.

R.C.S. Luxembourg B 168.357.

—  
EXTRAIT

Lorenzo Sasso - associé unique de la société Mayfund Sàrl avec numéro d'immatriculation B168357 - cède et transfère 785 parts sociales à Mme Ilaria Scardovi et 465 parts sociales à Mme Rossana Zappa, qui deviennent les nouvelles associées de la société Mayfund Sàrl.

Référence de publication: 2014013176/11.

(140014859) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2014.

**Movèle S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 151.114.

In the year two thousand and thirteen, on the thirteenth day of December,

Before Maître Roger Arrensdorff, notary public residing at Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg,

There appeared:

Turquoise Hill Luxembourg - Ivanhoe Mines Ltd., Luxembourg Branch, with registered office at 11-13 boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the trade and companies register under the number B 158.883 (the "Sole Shareholder"),

duly represented by Matthieu Groetzinger, lawyer, residing at L-2132 Luxembourg, 20 avenue Marie-Thérèse, by virtue of a proxy dated December 11, 2013.

The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing person, acting in the here above stated capacity, requested the undersigned notary to:

I. state that the Sole Shareholder is the sole shareholder of MOVELE S.à r.l., a private limited liability company ("Société à responsabilité limitée"), having its registered office at 125, avenue du X Septembre, L-2551 Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 151.114, incorporated by a deed received by Maître Jean Seckler, notary residing in Junglinster, Grand-Duchy of Luxembourg, on January 7, 2010, published in the Mémorial

C, Recueil des Sociétés et Associations under number 527 on March 11, 2010 whose articles of association have been amended for the last time by a deed enacted on July 16, 2013, by Maître Roger Arrensdorff, notary residing in Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 2254 on September 13, 2013 (the "Company").

II. record the following resolutions which have been taken in the best interest of the Company, according to the agenda below:

#### *Agenda*

1. Increase of the corporate capital of the Company by an amount of USD 68,000.- (sixty-eight thousand US Dollars) by the issue of 68,000 (sixty-eight thousand) mandatory redeemable preferred shares (the "MRPS") with a par value of USD 1.- (one US Dollar) each;

2. Allocation of the amount of USD 6,800.- (six thousand eight hundred US Dollars) to the MRPS legal reserve of the Company;

3. Subscription and payment of all the additional shares, with a share premium attached to the MRPS of USD 6,725,200.- (six million seven hundred twenty-five thousand two hundred US Dollars) and the allocation of the amount of USD 6,800.- (six thousand eight hundred US Dollars) to the MRPS legal reserve of the Company by the Shareholder, by the contribution in kind of a claim;

4. Amendment of article 5.1 of the articles of incorporation of the Company in order to reflect the planned corporate capital increase; and

5. Any other business.

#### *First resolution*

The Sole Shareholder decided to increase the corporate capital of the Company by an amount of USD 68,000.- (sixty-eight thousand US Dollars) so as to bring it from its present amount of USD 61,474,550.- (sixty-one million four hundred seventy-four thousand five hundred fifty US Dollars) to the amount of USD 61,542,550.- (sixty-one million five hundred forty-two thousand five hundred fifty US Dollars) represented by 16,702 (sixteen thousand seven hundred two) ordinary shares and 61,525,848 (sixty-one million five hundred twenty-five thousand eight hundred forty-eight) MRPS with a par value of USD 1.- (one US Dollar) each.

#### *Second resolution*

The Sole Shareholder decided to issue of 68,000 (sixty-eight thousand) MRPS with a par value of USD 1.- (one US Dollar) each together with the payment of a share premium attached to the MRPS of USD 6,725,200.- (six million seven hundred twenty-five thousand two hundred US Dollars) and the allocation of the amount of USD 6,800.- (six thousand eight hundred US Dollars) to the MRPS legal reserve of the Company.

#### *Contributor's Intervention - Subscription - Payment*

There now appeared Matthieu Groetzinger, acting in his capacity as duly appointed special attorney of the Sole Shareholder by virtue of a proxy given on December 11, 2013 which will remain attached to the present deed.

The appearing person declared to:

- subscribe for and fully pay 68,000 (sixty-eight thousand) MRPS with a par value of USD 1.- (one US Dollar) each, for a total amount of USD 68,000.- (sixty-eight thousand US Dollars);

- pay a share premium attached to the MRPS amounting to USD 6,725,200.- (six million seven hundred twenty-five thousand two hundred US Dollars);

- allocate to the mandatory redeemable preferred shares legal reserve of the Company the amount of USD 6,800.- (six thousand eight hundred US Dollars);

by the contribution in kind of a claim excluding any real estate asset held by the Sole Shareholder (the "Claims").

#### *Description of the contribution*

The appearing person stated that:

The contribution in kind consisted of the ownership of the Claim, this Claim being valued by the board of managers of the Company at the amount of USD 6,800,000.- (six million eight hundred thousand US Dollars) on the basis of a valuation made by the Sole Shareholder, owner of the Claim.

#### *Third resolution*

The Sole Shareholder resolved to amend article 5.1 of the articles of association of the Corporation which shall read as follows:

" **5.1.** The Corporation's corporate capital is set at sixty-one million five hundred forty-two thousand five hundred fifty US Dollars (USD 61,542,550.-), represented by two (2) classes of shares as follows: sixteen thousand seven hundred and two (16,702) ordinary shares (hereinafter the "Ordinary Shares") and sixty-one million five hundred twenty-five thousand eight hundred forty-eight (61,525,848) mandatory redeemable preferred shares (hereinafter the "Mandatory Redeemable

Preferred Shares", and together with the Ordinary Shares shall be referred to as the "Shares"), all with a par value of one US Dollar (USD 1.-) each. The respective rights and obligations attached to each class of Shares are set forth below. All Shares will be issued in registered form and vested with voting rights regardless of their nature and class to which they belong."

#### Costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Corporation or which shall be charged to it in connection with its capital increase have been estimated at about EUR 3,320.- (three thousand three hundred twenty Euro).

For the purpose of the registration taxes, the appearing party declares that the amount of USD 6,800,000.- (six million eight hundred thousand US Dollars) is valued at EUR 4,946,408.18 (four million nine hundred forty-six thousand four hundred eight euro eighteen cents).

With no other outstanding points on the agenda, and further requests for discussion not forthcoming, the meeting is closed.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version shall prevail.

Made in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read and translated into a language known by the person appearing, known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, the said person appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille treize, le treize décembre,

Par devant Maître Roger Arrensdorff, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu:

Turquoise Hill Luxembourg - Ivanhoe Mines Ltd., Luxembourg Branch, ayant son siège social au 11-13 boulevard Grande Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand duché de Luxembourg, enregistrée auprès du registre de commerce et des sociétés sous le numéro B 158.883 (l'«Associé Unique»),

dûment représentée par Matthieu Groetzinger, avocat, demeurant à 20 avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 11 décembre 2013.

Ladite procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire agissant pour le compte de la partie comparante et par le notaire instrumentant restera annexée au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante, agissant ès-qualité, a déclaré et demandé au notaire:

I. d'acter que l'Associé Unique est le seul associé de MOVELE S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 125, avenue du X Septembre, L-2551 Luxembourg, immatriculée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 151.114, constituée suivant acte reçu par Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglister, Grand-Duché de Luxembourg, le 7 janvier 2010, publiée au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, sous le numéro 527, le 11 mars 2010 dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par un acte notarié du 16 juillet 2013 reçu par Maître Roger Arrensdorff, notaire de résidence à Luxembourg, publiée au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 2254 le 13 septembre 2013 (la «Société»).

II. enregistrer les résolutions suivantes qui ont été prises dans l'intérêt de la Société, conformément à l'agenda ci-dessous:

#### *Ordre du jour*

1. Augmentation du capital social de la Société à concurrence d'un montant de USD 68.000.- (soixante-huit mille dollars américains) par l'émission de 68.000 (soixante-huit mille) parts privilégiées obligatoirement rachetables (les «PPOR») ayant une valeur nominale de USD 1.- (un dollar américain) chacune;

2. Allocation d'un montant de USD 6.800.- (six mille huit cents dollars américains) à la réserve légale PPOR de la Société;

3. Souscription et libération des nouvelles parts mentionnées ci-dessus 6.725.200.- (six millions sept cent vingt-cinq mille deux cents dollars américains) et allocation d'un montant de USD 6.800.- (six mille huit cents dollars américains) à la réserve légale PPOR de la Société par l'Associé par l'apport en nature d'un droit à recevoir;

4. Modification de l'article 5.1 des statuts de la Société pour refléter l'augmentation du capital social planifiée de la Société; et

5. Divers.

#### *Première résolution*

L'Associé Unique a décidé d'augmenter le capital social de la Société à concurrence d'un montant de USD 68.000,- (soixante-huit mille dollars américains) pour le porter de son montant actuel de USD 61.474.550,- (soixante et un millions quatre cent soixante-quatorze mille cinq cent cinquante dollars américains) à un montant de USD 61.542.550,- (soixante et un millions cinq cent quarante-deux mille cinq cent cinquante dollars américains) représenté par 16.702 (seize mille sept cent deux) parts ordinaires et 61.525.848 (soixante et un millions cinq cent vingt-cinq mille huit cent quarante-huit) PPOR ayant une valeur nominale de USD 1,- (un dollar américain) chacune.

#### *Deuxième résolution*

L'Associé Unique a décidé d'émettre 68.000 (soixante-huit mille) PPOR ayant une valeur nominale de USD 1,- (un dollar américain) chacune avec le paiement d'une prime d'émission attachée aux PPOR de USD 6.725.200,- (six millions sept cent vingt-cinq mille deux cents dollars américains) et l'allocation d'un montant de USD 6.800,- (six mille huit cents dollars américains) à la réserve légale PPOR de la Société.

#### *Intervention de l'apporteur - Souscription - Libération*

Est alors intervenue aux présentes Matthieu Groetzinger, agissant en sa qualité de mandataire spécial de l'Associé Unique, en vertu d'une procuration donnée le 11 décembre 2013 qui restera annexée aux présentes.

La partie comparante a déclaré:

- souscrire et payer en totalité 68.000 (soixante-huit mille) nouvelles PPOR ayant une valeur de un dollar américain (USD 1,-) chacune, pour un montant total de USD 68.000,- (soixante-huit mille dollars américains);
  - payer une prime d'émission d'un montant de USD 6.725.200,- (six millions sept cent vingt-cinq mille deux cents dollars américains);
  - allouer à la réserve légale de la Société le montant de USD 6.800,- (six mille huit cents dollars américains);
- par la contribution en nature d'un droit à recevoir excluant tout actif immobilier détenue par l'Associé Unique (ci-après le «Droit»).

#### *Description de l'apport*

La partie comparante a déclaré que:

La Contribution en nature a consisté en la pleine propriété du Droit, ce Droit ayant été évalué par le conseil de gérance de la Société à un montant USD 6.800.000,- (six millions huit cent mille dollars américains) sur la base d'une évaluation émise par l'Associé Unique, détenteur du Droit.

#### *Troisième résolution*

L'Associé Unique a décidé de modifier l'article 5.1 des statuts de la Société comme suit:

« **5.1.** Le capital social est fixé à soixante et un millions cinq cent quarante-deux mille cinq cent cinquante dollars américains (USD 61.542.550,-) représenté par deux (2) catégories de parts comme suit: seize mille sept cent deux (16.702) parts ordinaires (les «Parts Ordinaires») et soixante et un millions cinq cent vingt-cinq mille huit cent quarante-huit (61.525.848) parts privilégiées obligatoirement rachetables (les «Parts Privilégiées Obligatoirement Rachetables», et collectivement avec les Parts Ordinaires les «Parts»), ayant toutes une valeur nominale de un dollar américain (USD 1,-) chacune. Les obligations et droits respectifs attachés à chaque catégorie de Parts sont déterminés ci-dessous. Toutes les Parts sont émises sous la forme nominative et assorties de droits de vote quelque soit leur nature et la catégorie à laquelle elles appartiennent.»

#### *Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de l'augmentation de son capital au droit fixe d'enregistrement, s'élève à environ EUR 3.320,- (trois mille trois cent vingt euros).

Pour les besoins de l'enregistrement, le comparant déclare que le montant de USD 6.800.000,- (six millions huit cent mille dollars américains) est évalué à la somme de EUR 4.946.408,18 (quatre millions neuf cent quarante-six mille quatre cent huit euros dix-huit cents).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et aucune demande supplémentaire de discussion n'ayant lieu, le président lève la séance.

Le notaire instrumentant qui comprend et parle la langue anglaise constate que sur demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la même partie comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Le document ayant été lu et traduit en un langage connu de la partie comparante, connue du notaire par son prénom, nom, état civil et domicile, ladite partie comparante a signé avec Nous, notaire, le présent acte en original.

Signé: GROETZINGER, ARRENSDORFF.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 17 décembre 2013. Relation: LAC / 2013 / 57887. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Releveur (signé): THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Luxembourg, le 16 janvier 2014.

Référence de publication: 2014009427/188.

(140010093) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2014.

### **Nord-Sud S.C.I., Société Civile Immobilière.**

Siège social: L-4131 Esch-sur-Alzette, 11, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg E 5.255.

### STATUTS

L'an deux mille quatorze, le treize janvier,

#### ONT COMPARU:

1. Monsieur TEDESCO Silvio, gérant de société, né le 30 août 1962 à Cantu (I), demeurant 11, avenue de la Gare L-4131 ESCH/ALZETTE.

2. Madame THONI Lorène, gérante de société, née le 21 août 1971 à Metz (F), demeurant 11, avenue de la Gare L-4131 ESCH/ALZETTE.

Lesquels comparants déclarent constituer entre eux une société civile immobilière, dont les statuts sont arrêtés comme suit:

#### **Dénomination, Objet, Durée, Siège**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Par les présentes, il est formé une société civile immobilière, sous la dénomination:  
Nord-Sud S.C.I.

**Art. 2.** La société a pour objet l'acquisition d'immeubles destinés, soit à être attribués aux associés en jouissance, soit à être gérés par leur location ou par leur remise gracieuse à des associés, ainsi que toutes opérations pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement, avec toutes activités s'il y a lieu à condition qu'elles soient civiles et non commerciales; la société de la même manière pourra être porteur de parts d'autres sociétés civiles immobilières luxembourgeoises ou étrangères ayant un objet similaire ou permettant la jouissance des immeubles sociaux en totalité ou par fractions correspondantes à des parts sociales.

**Art. 3.** La société est constituée pour une durée indéterminée.

Elle pourra être dissoute anticipativement par décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés décidant à la majorité des voix.

**Art. 4.** Le siège de la société est établi à Esch/Alzette.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg, par simple décision de la gérance de la société.

#### **Apports, Capital social, Parts**

**Art. 5.** Le capital social est fixé à la somme de DEUX MILLE EUROS (2.000.- EUR) divisé en VINGT (20) PARTS SOCIALES d'une valeur nominale de CENT EUROS (100.- EUR) chacune.

Ces parts ont été attribuées aux associés comme suit:

1. Monsieur TEDESCO Silvio, prénommé .....	10 parts sociales
2. Madame THONI Lorène, prénommée .....	10 parts sociales
TOTAL: .....	20 parts sociales

Toutes ces parts sociales ont été libérées intégralement par les associés, en espèces, de sorte que la somme de DEUX MILLE EUROS (2.000.- EUR) se trouve dès à présente à la libre disposition de la société, ainsi que les associés le reconnaissent mutuellement.

**Art. 6.** Le titre de chaque associé résultera uniquement des présents statuts, des actes ultérieurs qui pourront modifier le capital social et des cessions qui seront régulièrement consenties.

**Art. 7.** Sous réserve de l'observation des conditions de tonne prévues par l'article neuf des présents statuts, les parts d'intérêts sont librement cessible entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non associés qu'avec l'accord unanime des associés.

**Art. 8.** Les cessions de parts d'intérêts doivent être constatées par un acte notarié ou un acte sous seing privé. Elles ne sont opposables à la société et aux tiers qu'après qu'elles ont été signifiées à la société ou acceptées par elle dans un acte notarié conformément à l'article 1690 du code civil.

**Art. 9.** Chaque part d'intérêts confère à son propriétaire un droit proportionnel égal, d'après le nombre de parts existantes, dans les bénéfices de la société et dans tout l'actif social.

**Art. 10.** Dans leurs rapports respectifs avec leurs coassociés, les associés seront tenus de dettes et engagements de la société, chacun dans la proportion du nombre de parts lui appartenant.

A l'égard des créanciers de la société, les associés seront tenus des dettes et engagement sociaux conformément à l'article 1863 du code civil chacun au prorata de ses parts.

**Art. 11.** Chaque part d'intérêts est indivisible à l'égard de la société.

Les copropriétaires indivis d'une ou de plusieurs parts sont tenus, pour l'exercice de leurs droits, de se faire représenter auprès de la société par un seul d'entre eux ou par un mandataire commun pris parmi les autres associés. Jusqu'à cette désignation, la société pourra suspendre l'exercice des droits afférents aux parts appartenant à des copropriétaires indivis.

**Art. 12.** Les droits et obligations attachés à chaque part la suivent dans quelque main qu'elle passe. La propriété d'une part emporte de plein droit adhésion aux statuts et aux décisions prises par l'assemblée générale des associés.

Les héritiers et légataires ou les créanciers d'un associé ne peuvent sous aucun prétexte, pendant la durée de la société, et jusqu'à la clôture de sa liquidation, requérir l'apposition de scellés sur les biens, documents et valeurs de la société ou en requérir l'inventaire, ni en demander le partage ou la licitation, ni s'immiscer en aucune manière dans l'administration de la société. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits, s'en reporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées générales.

**Art. 13.** La société ne sera pas dissoute par le décès d'un ou plusieurs des associés, mais continuera entre le ou les survivants et les héritiers et représentants de l'associé ou des associés décédés.

De même, l'interdiction, la déconfiture, la faillite ou la liquidation judiciaire d'un ou plusieurs des associés ne mettront point fin à la société, celle-ci continuera entre les autres associés à l'exclusion de l'associé ou des associés en «état d'interdiction, de déconfiture, de faillite ou de liquidation judiciaire.

La révocation d'un ou de plusieurs administrateurs n'entraînera pas la dissolution de la société.

#### Administration de la société

**Art. 14.** La société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants associés ou non, nommés par les associés décidant à la majorité simple des voix présentes ou représentées.

L'assemblée fixe la durée de leur mandat.

**Art. 15.** Le ou les gérants sont investis des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances et faire ou autoriser tous les actes et opérations rentrant dans son objet.

Le ou les gérants peuvent acheter ou vendre tous immeubles, contracter tous prêts et consentir toutes hypothèques.

Ils administrent les biens et la société et ils représentent vis-à-vis des tiers et de toutes administrations, ils consentent, acceptent et résilient tous baux et locations, pour le temps et au prix, charges et conditions qu'ils jugent convenables, ils touchent les sommes dues à la société à tel titre et pour telle cause que ce soit ils payent toutes celles qu'elle peut devoir ou en ordonnent le paiement.

Ils réglementent et arrêtent tous comptes avec tous créanciers et débiteurs.

Ils exercent toutes les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant.

Ils autorisent aussi tous traités, transactions, compromis, tous acquiescements et désistements, ainsi que toutes subrogations et toutes mainlevées d'inscriptions, saisies, oppositions et autres droits avant ou après paiement.

Ils arrêtent les états de situation et les comptes que doivent être soumis à l'assemblée générale des associés, ils statuent sur toutes propositions à lui faire et arrêtent son ordre du jour.

Ils peuvent conférer à telles personnes que bonnes leur semble des pouvoirs pour un ou plusieurs objets déterminés.

Ils représentent la société en justice.

La présente énumération est énonciative et non limitative.

**Art. 16.** Chacun des associés a un droit illimité de surveillance et de contrôle sur toutes les affaires de la société.

#### Exercice social

**Art. 17.** L'exercice social commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Par dérogation le premier exercice commencera aujourd'hui même pour finir le trente et un décembre deux mille quatorze.

#### Réunion des associés

**Art. 18.** Les associés se réunissent une fois par an à la date et à l'endroit qui seront indiqués dans l'avis de convocation.

Les associés peuvent être convoqués extraordinairement par le ou les gérants quand ils le jugent convenables, mais ils doivent être convoqués dans le délai d'un mois, si la demande en est faite par un ou plusieurs associés représentant un cinquième au moins de toutes les parts existantes.

Les convocations aux réunions ordinaires ou extraordinaires ont lieu au moyen de lettres recommandées adressées aux associés au moins cinq jours à l'avance et qui doivent indiquer sommairement l'objet de la réunion.

Les associés peuvent même se réunir sur convocation verbale et sans délai si tous les associés sont présents ou représentés.

**Art. 19.** Dans toute réunion chaque part donne droit à une voix. En cas de division de la propriété des parts d'intérêts entre usufruitier et nu-proprétaire le droit de vote appartient à l'usufruitier.

Les résolutions sont prises à la majorité simple des voix des associés présents ou représentés, à moins de dispositions contraires des statuts.

**Art. 20.** Les associés peuvent apporter toutes modifications aux statuts, qu'elle qu'en soit la nature et l'importance. Ces décisions portant modification aux statuts sont prises à l'unanimité.

### Dissolution, Liquidation

**Art. 21.** En cas de dissolution de la société, l'assemblée générale règle sur la proposition de la gérance le mode de liquidation et nomme un ou plusieurs liquidateurs dont elle détermine les pouvoirs. L'assemblée générale, régulièrement constituée, conserve pendant la liquidation les mêmes attributions que durant le cours de la société. Elle a notamment le pouvoir d'approuver les comptes de la liquidation et de donner décharge au(x) liquidateur(s).

Le produit net de la liquidation après règlement des engagements sociaux est réparti entre les associés, proportionnellement au nombre de parts possédées par chacun d'eux.

### Dispositions Générales

**Art. 22.** Les articles 1832 et 1873 du code civil trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé.

#### *Réunion des associés*

Et à l'instant les associés, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis et à l'unanimité des voix ils ont pris les résolutions suivantes:

1. Sont nommés gérants pour une durée indéterminée:

a) Monsieur TEDESCO Silvio, gérant de société, né le 30 août 1962 à Canin (I), demeurant 11, avenue de la Gare L-4133 ESCH/ALZETTE.

b) Madame THONI Lorène, gérante de société, née le 21 août 1971 à Metz (F), demeurant 11, avenue de la Gare L-4131 ESCH/ALZETTE.

2. La société est valablement engagée par la signature conjointe des gérants

3. LE siège social est fixé à L-4131 ESCH/ALZETTE, 11, avenue de la Gare.

Fait et passé à Esch/Alzette, date qu'en tête des présentes.

Monsieur TEDESCO Silvio / Madame THONI Lorène.

Référence de publication: 2014009433/133.

(140010161) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2014.

### **Global Fastening (Cayman) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 183.510.

### STATUTES

In the year two thousand and thirteen, on the twenty-third day of December.

Before Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

is held

an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of Global Fastening (Cayman) Company Limited, a company existing under the laws of the Cayman Islands having its registered office at c/o Walkers Corporate Services Limited, Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman KY1-9005, Cayman Islands and registered with the Registrar of Companies under number 242340 (the Company).

There appeared:

Infastech Limited, a limited liability company existing under the laws of the Cayman Islands having its registered office at c/o Walkers Corporate Services Limited, Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman KY1-9005, Cayman Islands and registered with the Registrar of Companies under number 219222 (the Sole Shareholder),

hereby duly and validly represented by Marine Baillet, lawyer, professionally residing at 33 avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

Such proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder of the Sole Shareholder as well as by the undersigned notary, shall remain attached to the present deed and be submitted with this deed to the registration authorities.

The Sole Shareholder requests the undersigned notary to record the following:

I. That the Company was incorporated as a limited liability company under the laws of the Cayman Islands on 23 June 2010;

II. That the Sole Shareholder holds all of the issued ordinary shares in the Company which are thus are duly represented at the Meeting;

IV. That the Sole Shareholder resolved, by adopting special resolutions dated 23 December 2013 (the Cayman Special Resolutions) *inter alia*, (i) that the Company be transferred to the Grand Duchy of Luxembourg without discontinuity of the Company's corporate existence, (ii) that the Company continue under the corporate form of a société à responsabilité limitée governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg (iii) that the name of the Company be changed to Global Fastening (Cayman) S.à.r.l. and the Articles of Association be adopted in substitution for and to the exclusion of the existing Articles of Association of the Company (iv) the Company establish its registered office in the Grand Duchy of Luxembourg and (v) the Company's place of effective management be situated in the Grand Duchy of Luxembourg;

V. That it results from (i) an interim balance sheet of the Company as of 23 December 2013 and signed by the management of the Company (the Balance Sheet), and (ii) a certificate of the management of the Company dated 23 December 2013 (the Management Certificate) that (a) based on the Balance Sheet, the value of the net assets of the Company is at least equal to USD 58,152,000 and (b) since the date of the Balance Sheet and as of the date of the present deed, no material changes have occurred which would depreciate the value of the net assets of the Company as shown in the Balance Sheet below such amount;

Copies of (a) the Cayman Special Resolutions, (b) the Balance Sheet and (c) the Management Certificate referred to in this item V., after being signed *ne varietur* by the proxyholder of the Sole Shareholder and the notary, shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities;

VI. That the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Waiver of the convening notice;
2. Confirmation of the description and consistency of (i) the Company's net assets, and (ii) the value of the Company's net assets;
3. Acknowledgement of the transfer of the Company's registered office and place of effective management to the Grand Duchy of Luxembourg without discontinuation of the Company's legal personality and, consequently, change of the nationality of the Company;
4. Increase of the share capital of the Company by a nominal amount of USD 14,999.99 (fourteen thousand nine hundred and ninety-nine United States Dollars and ninety-nine cents) so as to increase the issued share capital of the Company from its current amount of USD 10,000.01 (ten thousand United States Dollars one cent) represented by 1,000,001 (one million and one) shares with a nominal value of USD 0.01 (one cent of a United States Dollar) each up to a new amount of USD 25,000 (twenty-five thousand United States Dollars) by way of creation and issuance of 1,499,999 (one million four hundred and ninety-nine thousand nine hundred and ninety-nine) new shares having a nominal value of USD 0.01 (one cent of a United States Dollar) each;
5. Subscription for and payment in relation to the share capital increase specified under item 4. above by the Sole Shareholder by way of capitalisation;
6. Amendment to the share register of the Company further to the adoption of items 4. and 5. above and grant of authority in that respect;
7. Continuation of the Company in the Grand Duchy of Luxembourg as a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name of "Global Fastening (Cayman) S.à r.l.";
8. Amendment and restatement of the articles of association of the Company in their entirety;
9. Setting the Company's registered office and place of effective management at 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;
10. Termination of the mandates of the existing directors of the Company and appointment of new managers (gérants) of the Company;
11. Approval of the appointment of Ernst & Young, société anonyme as the independent auditor (réviseur d'entreprises agréé) of the Company; and
12. Miscellaneous.

VII. The Meeting hereby takes the following resolutions:

*First resolution*

The entirety of the share capital of the Company being represented at the Meeting, the Meeting waives the convening notice, the Sole Shareholder represented at the Meeting considering itself as duly convened and declaring having perfect knowledge of the agenda which has been communicated to it in advance.

*Second resolution*

The Meeting resolves to transfer the registered office and place of effective management of the Company from the Cayman Islands to the Grand Duchy of Luxembourg, with immediate effect, without discontinuation of the Company's legal personality and, as a result, that the nationality of the Company be changed to a company with the Luxembourg nationality.

*Third resolution*

The Meeting resolves to increase the share capital of the Company by an amount of USD 14,999.99 (fourteen thousand nine hundred and ninety-nine United States Dollars and ninety-nine cents) so as to increase the issued share capital of the Company from its current amount of USD 10,000.01 (ten thousand United States Dollars one cent) represented by 1,000,001 (one million and one) shares with a nominal value of USD 0.01 (one cent of a United States Dollar) each up to a new amount of USD 25,000 (twenty-five thousand United States Dollars) by way of creation and issuance of 1,499,999 (one million four hundred and ninety-nine thousand nine hundred and ninety-nine) new shares having a nominal value of USD 0.01 (one cent of a United States Dollar) each and an aggregate subscription price of USD 14,999.99 (fourteen thousand nine hundred and ninety-nine United States Dollars and ninety-nine cents) (the New Shares), it being noted that the issuance of the New Shares shall be effective as at the full payment of the New Shares under the fourth resolution below.

*Fourth resolution*

The Meeting records the following subscription to and full payment of the share capital increase referred to under the third resolution above as follows:

*Subscription - Payment*

The Sole Shareholder, represented as stated above, hereby declares to:

- (i) subscribe for the New Shares, and
- (ii) fully pay up the New Shares by way of capitalisation consisting in the conversion of an amount of USD 14,999.99 (fourteen thousand nine hundred and ninety-nine United States Dollars and ninety-nine cents) (the Converted Amount) taken from the Company's share premium account (the Share Premium Account).

Evidence of the availability of the Converted Amount has been given to the notary by way of unaudited interim accounts of the Company as at 23 December 2013, signed by the management of the Company, showing that an aggregate amount of USD 58,152,000 is recorded in the Share Premium Account (the Interim Accounts).

The Interim Accounts shall remain attached to the present deed and the notary expressly acknowledges the availability of the Converted Amount for the purpose of the completion of the present share capital increase.

The Meeting resolves to allocate the entirety of the Converted Amount to the nominal share capital account of the Company.

The Meeting acknowledges and the notary witnesses that the New Shares are now issued by the Company and subscribed and paid by the Sole Shareholder in the manner described above.

The Meeting acknowledges that as a result of the foregoing, the Share Premium Account is reduced by an amount of USD 14,999.99 (fourteen thousand nine hundred and ninety-nine United States Dollars and ninety-nine cents) and now amounts to USD 58,137,000.01.

As a result of the issuance of the New Shares by the Company, and of their subscription by the Sole Shareholder as described above, the Meeting resolves to record that the share capital of the Company is now held as follows:

Name of the sole shareholder	Number of shares held in the Company
Infastech Limited . . . . .	<u>2,500,000</u>
Total number of shares: . . . . .	2,500,000

As a consequence of the foregoing the Meeting resolves to amend the Company's articles of association as set forth under the seventh resolution below.

*Fifth resolution*

The Meeting resolves that the Company shall operate as a matter of Luxembourg law as a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name of "Global Fastening (Cayman) S.à r.l.".

#### *Sixth resolution*

The Meeting records (i) that the description and consistency of the assets and liabilities of the Company result from the Balance Sheet as of 23 December 2013, and (ii) that pursuant to the Management Certificate dated 23 December 2013, (a) based on the Balance Sheet, the value of the net assets of the Company is at least equal to USD 58,152,000 (fifty-eight million one hundred and fifty-two thousand US Dollars), and (b) since the date of Balance Sheet and as of the date of the present deed, no material changes have occurred which would depreciate the value of the net assets of the Company as shown in the Balance Sheet below such amount.

The Sole Shareholder states that all the assets and liabilities of the Company, without limitation, remain in their entirety in the ownership of the Company, which continues to own all its assets, and continues to be obliged by all its liabilities and commitments.

The Sole Shareholder confirms that as per the above-mentioned Balance Sheet and certificate of the management of the Company, the value of the net assets of the Company is at least equal to USD 58,152,000 (fifty-eight million one hundred and fifty-two thousand US Dollars).

#### *Seventh resolution*

The Meeting resolves to update and restate in their entirety the articles of association of the Company (the Articles) for the purpose of its transfer and continuation in the Grand Duchy of Luxembourg as follows:

" **Art. 1. Name.** There exists a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name of "Global Fastening (Cayman) S.à r.l." (the Company) governed by the present articles of association (each an Article, and together the Articles) and the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, especially the Luxembourg law dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the Companies Act).

**Art. 2. Corporate object.** The object of the Company is to carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquisition of participations in the Grand Duchy of Luxembourg and foreign companies, in any form whatsoever, and the administration, management, control and development of those participations.

The Company may use its funds to establish, manage, develop and dispose of its assets as they may be composed from time to time, to acquire, invest in and dispose of any kinds of property, tangible and intangible, movable and immovable, and namely but not limited to, its portfolio of securities of whatever origin, to participate in the creation, acquisition, development and control of any enterprise, to acquire, by way of investment, subscription, underwriting or option, securities, and any intellectual property rights, to realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise and to develop them. The Company may receive or grant licenses on intellectual property rights.

The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt securities in registered form and subject to transfer restrictions. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries or affiliated companies.

The Company may give guarantees and grant security in favour of third parties, subsidiaries, or affiliated companies of the Company to secure its obligations and the obligations of companies in which the Company has a direct or indirect participation or interest and to companies which form part of the same group of companies as the Company and it may grant any assistance to such companies, including, but not limited to, assistance in the management and the development of such companies and their portfolio, financial assistance, loans, advances or guarantees. It may pledge, transfer, encumber or otherwise create security over some or all of its assets.

The Company may carry out any commercial, industrial, financial, personal, and real estate operations, which are directly or indirectly connected with its corporate purpose or which may favour its development.

**Art. 3. Duration.** The Company is formed for an unlimited period of time.

The Company may be dissolved, at any time and without cause, by a resolution of the general meeting of its shareholders adopted in the manner provided for by Article 15 with respect to the amendments of the Articles.

**Art. 4. Registered office.** The registered office of the Company is established in the municipality of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of such municipality by a resolution of the board of managers of the Company.

It may be transferred to any other municipality in the Grand Duchy of Luxembourg through a resolution of an extraordinary general meeting of the shareholders.

The Company may have offices and branches, both in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

**Art. 5. Share capital.** The share capital of the Company is set at USD 25,000 (twenty-five thousand United States Dollars), represented by 2,500,000 (two million five thousand) shares having a nominal value of USD 0.01 (one cents of a United States Dollar) each.

A register of the shareholders will be kept at the Company's registered office, where it will be available for inspection by any shareholder. Such register shall set forth the name of each shareholder, his/her/its residence or elected domicile, the number of shares of the Company he/she/it holds, the nominal value or accounting par value paid in on each such

share, the issuance of shares, the transfer of shares and the dates of such issuance and transfers. The ownership of the shares of the Company will be established by an entry in this register.

**Art. 6. Amendments to the share capital.** The share capital of the Company may be increased or decreased at any time by a resolution of the sole shareholder or by a resolution of the extraordinary general meeting of the shareholders, as the case may be, in the manner required by Article 15 for the amendment of the Articles.

**Art. 7. Profit sharing.** Each share entitles the owner thereof to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

**Art. 8. Indivisible shares.** Towards the Company, the Company's shares are indivisible, and only one (1) owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

**Art. 9. Transfer of shares.** In case the Company has only one shareholder, the shares of the Company held by the sole shareholder are freely transferable.

In case of plurality of shareholders, the transfer of shares inter vivos to third parties must be authorised by the general meeting of the shareholders representing at least three-quarters (3/4) of the paid-in capital of the Company. No such authorisation is required for a transfer of shares among the shareholders.

The requirements of articles 189 and 190 of the Companies Act will apply.

**Art. 10. Redemption of shares.** The Company shall have power to repurchase or redeem its own shares provided that the Company has sufficient distributable reserves and profits to that effect, to the extent and within the limits set forth by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and especially by the Companies Act.

The acquisition and disposal by the Company of its own shares shall take place by virtue of a resolution of and on the terms and conditions to be decided upon by the sole shareholder or the general meeting of shareholders, as the case may be. The quorum and majority requirements applicable for amendments to the Articles shall apply in accordance with article 15 of the Articles.

**Art. 11. Death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the shareholders.** The death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the sole shareholder or of one of the shareholders will not cause the dissolution of the Company.

**Art. 12. Management.** The Company is managed by a board of managers (the Board of Managers) composed of at least one (1) or several managers with an A signatory power (each, an A Manager) and one (1) or several managers with a B signatory power (each, a B Manager). The managers need not to be shareholders of the Company. The managers are appointed, revoked and replaced by a decision of the general meeting of the shareholders, adopted by shareholders holding together more than half of the share capital of the Company.

The general meeting of shareholders may at any time and ad nutum (without cause) dismiss and replace any of the managers.

All powers not expressly reserved by law or the Articles to the general meetings of the shareholders shall fall within the power of the Board of Managers.

The Company shall be bound by the joint signature of an A Manager and a B Manager.

Any A Manager and any B Manager acting jointly may sub-delegate their powers for specific tasks to one or several ad hoc agents. The delegating managers will determine this agent's responsibilities as well as his remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

The Board of Managers can deliberate or act validly only if at least the majority of its members is present or duly and validly represented at a meeting of the Board of Managers, including at least one A Manager and one B Manager. The resolutions of the Board of Managers shall be adopted by the majority of the managers of the Company present or duly and validly represented.

A chairman of the Board of Managers may be appointed by the Board of Managers. The chairman, if one is appointed, will preside at the meetings of the Board of Managers. The Board of Managers may appoint a chairman pro tempore, if one is appointed, by vote of the majority of the managers present or duly and validly represented at the relevant meeting of the Board of Managers.

Written notice of any meeting of the Board of Managers will be given to all managers, in writing or by telefax or electronic mail (e-mail), at least forty-eight (48) hours in advance of the hour set for such meeting, except in circumstances of emergency. A meeting of the Board of Managers can be convened by the chairman or by any A Manager and any B Manager jointly. This notice may be waived if all the managers of the Company are present or duly and validly represented, and if they state that they have been informed on the agenda of the meeting. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by a resolution of the Board of Managers.

A manager may act at a meeting of the Board of Managers by appointing in writing or by telefax or electronic mail (e-mail) another manager as his proxy. A manager may also participate in a meeting of the Board of Managers by conference call, videoconference or by other similar means of communication allowing all the managers taking part in the meeting

to be identified and to deliberate. The participation by a manager in a meeting of the Board of Managers by conference call, videoconference or by other similar means of communication mentioned above shall be deemed to be a participation in person at such meeting and the meeting shall be deemed to be held at the registered office of the Company. The decisions of the Board of Managers will be recorded in minutes to be held at the registered office of the Company and to be signed by the managers attending, or by the chairman of the Board of Managers, if one has been appointed. Proxies, if any, will remain attached to the minutes of the relevant meeting.

Notwithstanding the foregoing, a resolution of the board of managers may also be passed in writing in which case the minutes shall consist of one or several documents containing the resolutions and signed by each and every manager of the Company.

The date of such unanimous written circular resolutions shall be the date of the last signature. Unanimous written circular resolutions of the Board of Managers are deemed to be taken in the Grand Duchy of Luxembourg.

**Art. 13. Liability of the managers.** The managers assume, by reason of their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company.

**Art. 14. General meetings of the shareholders.** An annual general meeting of the shareholders shall be held at the registered office of the Company, or at such other place in the municipality of its registered office as may be specified in the convening notice of such meeting.

Other general meetings of the shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective convening notices.

As long as the Company has no more than twenty-five (25) shareholders, resolutions of the sole shareholder or of the shareholders, as the case may be, can, instead of being passed at general meetings, be passed in writing by all the shareholders. In this case, each shareholder shall be sent an explicit draft of the resolution(s) to be passed, and shall vote in writing (such vote to be evidenced by letter or telefax or electronic mail (e-mail) transmission).

**Art. 15. Shareholders' voting rights, quorum and majority.** In case the Company has a sole shareholder, the sole shareholder assumes all powers conferred to the general meeting of the shareholders.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares, which he/she/it owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his/her/its shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital of the Company.

However, resolutions to alter the Articles may only be adopted by a majority in number of the shareholders owning at least three quarters (3/4) of the Company's share capital and the nationality of the Company can only be changed by unanimous vote of the shareholders, subject to the provisions of the Companies Act.

**Art. 16. Financial year.** The Company's financial year starts on 1 January and ends on 31 December of each year, subject to any applicable transitory provision.

**Art. 17. Financial statements.** Each year, with reference to 31 December, the Company's financial statements are established and the Board of Managers prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

**Art. 18. Appropriation of profits, reserves.** The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's share capital. The annual general meeting of the shareholders shall determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of. The Board of Managers may decide to pay interim dividends.

**Art. 19. Dissolution.** At the time of winding up of the Company the liquidation will be carried out by one (1) or several liquidators, shareholder(s) or not, appointed by the sole shareholder or the shareholders, as the case may be, who shall determine their powers and remuneration.

**Art. 20. Statutory auditor (Commissaire aux comptes) - External auditor (Réviseur d'entreprises agréé).** In accordance with article 200 of the Companies Act, the Company needs only to be audited by a statutory auditor (commissaire aux comptes) if it has more than twenty-five (25) shareholders. An external auditor (réviseur d'entreprises agréé) needs to be appointed whenever the exemption provided by article 69 (2) of the Luxembourg law dated 19 December 2002 on the trade and companies register and on the accounting and financial accounts of companies, as amended, does not apply.

**Art. 21. Governing law.** The Articles shall be construed and interpreted according to, and shall be governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg. All matters either not governed or not addressed by the Articles shall be determined in accordance with the Companies Act."

*Transitory provision*

The Company's financial year, for the purposes of Luxembourg law, shall begin on the day of the current general meeting and shall end for the first time on 31 December 2014.

*Eighth resolution*

The Meeting resolves to establish the Company's registered office and place of central administration and effective management at 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

*Ninth resolution*

The Meeting resolves to terminate the mandates of Michael A. Bartone, Bruce H. Beatt and Donald J. Riccitelli as the directors of the Company, with effect as of 23 December 2013.

The Meeting resolves to appoint the following persons as managers (gérants) of the Company for an unlimited period of time and with effect as of 23 December 2013:

- Ms. Amelberga Marcella L. De Ryck, having her professional address at 163, rue de Kiem, L-8030 Strassen, Grand Duchy of Luxembourg, as a class A manager;
- Mr. Onno Bouwmeister, having his professional address at 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, as a class A manager; and
- Ms. Catherine S. Ennis, having her personal address at 30, Goldenroad Court, CT 06410 Cheshire, United States of America, as a class B manager.

As a consequence of the above termination of mandates and appointments, the board of managers of the Company is from 23 December 2013 composed as follows:

- Ms. Amelberga Marcella L. De Ryck, as a class A manager;
- Mr. Onno Bouwmeister, as a class A manager; and
- Ms. Catherine S. Ennis, as a class B manager.

*Tenth resolution*

The Meeting resolves to appoint Ernst & Young, société anonyme, a Luxembourg public limited liability company (société anonyme) having its registered office at 7, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach, Grand Duchy of Luxembourg, as the Company's independent auditor (réviseur d'entreprises agréé) for an unlimited period of time and with effect as of 23 December 2013;

*Eleventh resolution*

The Meeting resolves to authorise and empower any manager of the Company or any employee of Orangefield Trust (Luxembourg) S.A. to individually under his/her sole signature in order to proceed on behalf of the Company to the registration of the issue and subscription of the New Shares as per the third and fourth resolutions above, in the share register of the Company.

*Estimates of costs*

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of this notarial deed are estimated to be approximately EUR 7,000.-

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the proxyholder of the Sole Shareholder, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the proxyholder of the Sole Shareholder, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof this notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the Sole Shareholder, the proxyholder of the Sole Shareholder signed together with us, the notary, the present deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille treize, le vingt-trois décembre.

Pardevant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand Duché du Luxembourg.

S'est tenue

une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'actionnaire unique de Global Fastening (Cayman) Company Limited, une société régie par le droit des Iles Cayman, ayant son siège social au c/o Walkers Corporate Services Limited, Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman KYI-9005, Iles Cayman et immatriculée auprès du Registrar of Companies sous le numéro 242340 (la Société).

A comparu:

Infastech Limited, une société régie par le droit des Iles Cayman, ayant son siège social au c/o Walkers Corporate Services Limited, Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman KY1-9005, Iles Cayman et immatriculée auprès du Registrar of Companies sous le numéro 219222 (l'Actionnaire Unique),

ici dûment représentée par Marine Baillet, juriste, résidant professionnellement au 33 avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duché du Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de l'Actionnaire Unique et par le notaire instrumentaire, restera annexe au présent acte afin d'être soumise aux formalités d'enregistrement auprès des autorités compétentes.

L'Actionnaire Unique demande au notaire instrumentaire d'enregistrement ce qui suit:

I. Que la Société a été constituée comme une société anonyme régie par les lois des Iles Cayman le 23 juin 2010;

II. Que l'Actionnaire Unique détient toutes les actions ordinaires émises par la Société qui sont partant, dûment représentées à l'Assemblée;

III. Que l'Actionnaire a décidé, en adoptant des résolutions spéciales en date du 23 décembre 2013 (les Résolutions Spéciales des Cayman), entre autre, (i) que la Société soit transférée au Grand Duché du Luxembourg sans discontinuité de son existence légale, (ii) que la Société continuerait d'exister sous la forme d'une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand Duché du Luxembourg, (iii) que la dénomination sociale de la Société soit désormais Global Fastening (Cayman) S.à r.l. et que des statuts soient adoptés afin de se substituer entièrement aux statuts actuels de la Société (iv) que la Société établisse son siège social au Grand Duché du Luxembourg et (v) que le lieu d'administration effective de la Société se situe au Grand Duché du Luxembourg;

IV. Qu'il résulte (i) d'un état financier de la Société en date du 23 décembre 2013 et signé par la direction de la Société (l'Etat Financier), et (ii) un certificat émis par la direction de la Société en date du 23 décembre 2013 (le Certificat) que (a) en s'appuyant sur l'Etat Financier, la valeur des actifs nets de la Société est au moins égale à 58.152.000 USD et (b) depuis la date de l'Etat Financier et à la date du présent acte, aucun changement matériel ne s'est produit qui pourrait déprécier la valeur des actifs nets de la Société sous la valeur donnée dans l'Etat Financier;

Copies (a) des Résolutions Spéciales des Cayman, (b) de l'Etat Financier et (c) du Certificat tel que mentionnés au point IV. après avoir été signées ne varietur par le mandataire de l'Actionnaire Unique et le notaire, resteront attachées au présent acte afin d'être enregistrées en même temps auprès des autorités compétentes;

V. Que l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

1. Renonciation aux formalités de convocation;

2. Confirmation de la description et de la consistance (i) des actifs nets, (ii) de la valeur de ces actifs nets et (iii) du capital social émis de la Société;

3. Transfert du siège social et du lieu de management effectif de la Société des Iles Cayman au Grand Duché du Luxembourg, sans perte de la personnalité juridique de la Société et, de fait, changement de la nationalité de la Société;

4. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de 14.999,99 USD (quatorze mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf Dollars des Etats-Unis d'Amérique et quatre-vingt-dix-neuf cents) afin de porter le capital social de son montant actuel s'élevant à 10.000,01 USD (dix mille Dollars des Etats-Unis d'Amérique et un cent) représenté par 1.000.001 (un million une) parts sociales ayant une valeur nominale de 0,01 (un cent d'un Dollar des Etats-Unis d'Amérique) à un montant s'élevant à 25.000 USD (vingt-cinq mille Dollars des Etats-Unis d'Amérique) par voie de création et d'émission de 1.499.999 (un million quatre cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf) nouvelles parts sociales ayant une valeur nominale de 0,01 USD (un cent d'un Dollar des Etats-Unis d'Amérique);

5. Souscription et paiement de l'augmentation de capital mentionnée au point 3. au moyen d'une capitalisation;

6. Modification du registre des parts sociales de la Société afin d'y refléter les points 3. et 4. ci-dessus, et octroi de l'autorisation s'y rapportant;

7. Continuation de la Société au Grand Duché du Luxembourg sous la forme d'une société à responsabilité limitée avec la dénomination de "Global Fastening (Cayman) S.à r.l.";

8. Modification et refonte des statuts de la Société dans leur totalité;

9. Election du siège social et du lieu de management effectif de la Société au 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Grand Duché du Luxembourg;

10. Approbation de la démission des administrateurs existants de la Société et nomination de nouveaux gérants de la Société;

11. Approbation de la nomination de Ernst & Young, société anonyme comme réviseur d'entreprises agréé de la Société; et

12. Divers.

VI. L'Assemblée prend les résolutions suivantes:

*Première résolution*

La totalité du capital social de la Société étant représenté à l'Assemblée, l'Assemblée renonce aux formalités de convocation, l'Actionnaire Unique représenté à l'Assemblée se considérant comme dûment convoqué et déclarant avoir parfaite connaissance de l'ordre du jour qui lui a été communiqué par avance.

*Deuxième résolution*

L'Assemblée décide de transférer le siège social et le lieu de management effectif de la Société des Iles Cayman au Grand Duché du Luxembourg, avec effet immédiat, sans perte de la personnalité juridique de la Société, et, ayant comme résultante la modification de la nationalité de la Société qui devient Luxembourgeoise.

*Troisième résolution*

L'Assemblée décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de 14.999,99 USD (quatorze mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf Dollars des Etats-Unis d'Amérique et quatre-vingt-dix-neuf cents) afin de porter le capital social de son montant actuel s'élevant à 10.000,01 USD (dix mille Dollars des Etats-Unis d'Amérique et un cent) représenté par 1.000.001 (un million une) parts sociales ayant une valeur nominale de 0,01 (un cent d'un Dollar des Etats-Unis d'Amérique) à un montant s'élevant à 25.000 USD (vingt-cinq mille Dollars des Etats-Unis d'Amérique) par voie de création et d'émission de 1.499.999 (un million quatre cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf) nouvelles parts sociales ayant une valeur nominale de 0,01 USD (un cent d'un Dollar des Etats-Unis d'Amérique) ayant un prix de souscription de de 14.999,99 USD (quatorze mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf Dollars des Etats-Unis d'Amérique et quatre-vingt-dix-neuf cents) (les Nouvelles Parts Sociales), sachant que l'émission des Nouvelles Parts Sociales sera effective au moment du paiement total des Nouvelles Parts Sociales sous la quatrième résolution ci-dessous.

*Quatrième résolution*

L'Assemblée d'enregistrer la souscription à l'augmentation de capital et sa libération totale de la manière suivante:

*Souscription - Libération*

L'Actionnaire Unique, représenté tel qu'indiqué ci-dessus, déclare:

(iii) souscrire aux Nouvelles Parts Sociales; et

(iv) payer ces Nouvelles Parts Sociales au moyen de capitalisation consistant en la conversion d'un montant de 14.999,99 USD (quatorze mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf Dollars des Etats-Unis d'Amérique) (le Montant Converti) provenant du compte de prime d'émission (le Compte de Prime d'Emission) et apporté au compte du capital social de la Société.

L'évidence de la disposition du Montant Converti a été certifiée au notaire instrumentaire au moyen de comptes intérimaires de la Société daté du 23 décembre 2013, signés par la direction de la Société, montrant un montant de 58.152.000 USD enregistré au Compte de Prime d'Emission (les Comptes Intérimaires).

Une copie des Comptes Intérimaires restera annexée au présent acte et le notaire prend connaissance de la disposition du Montant Converti nécessaire à la réalisation de cette augmentation de capital.

L'Assemblée décide d'allouer l'ensemble du Montant Converti au compte du capital social de la Société.

L'Assemblée prend connaissance et le notaire prend acte de l'émission des Nouvelles Parts Sociales et que ces dernières ont été souscrites et payées par l'Actionnaire Unique comme indiqué ci-dessus.

L'Assemblée acte, que par suite, le Compte de Prime d'Emission est réduit d'un montant de 14.999,99 USD (quatorze mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf Dollars des Etats-Unis d'Amérique et quatre-vingt-dix-neuf cents) et s'élève dorénavant à 58.137.000,01 USD.

En conséquence de l'émission des Nouvelles Parts Sociales par la Société, et leur souscription par l'Actionnaire Unique tel que décrite ci-dessus, l'Assemblée note que l'actionnariat de la Société est comme suit:

Nom de l'Actionnaire Unique	Nombre de Parts Sociales
Infastech Limited . . . . .	2.500.000
Nombre total de parts sociales . . . . .	2.500.000

Par conséquent, l'Assemblée décide de modifier les statuts de la Société comme indiqué dans la septième résolution ci-dessous.

*Cinquième résolution*

L'Assemblée décide que la Société fonctionnera pour les besoins de la loi luxembourgeoise comme une société à responsabilité limitée portant la dénomination de "Global Fastening (Cayman) S.à r.l."

*Sixième résolution*

L'Assemblée note (i) que la description et la cohérence des actifs et passifs de la Société tels que résultant de l'Etat Financier daté du 23 décembre 2013, et (ii) que selon un certificat émis par la direction de la Société en date du 23

décembre 2013, (a) s'appuyant sur l'Etat Financier, la valeur des actifs nets de la Société est au moins égale à 58.152.000 USD (cinquante-huit millions cent cinquante-deux mille Dollars des Etats-Unis d'Amérique), et (b) depuis la date de l'Etat Financier et à la date du présent acte, aucun changement matériel ne s'est produit qui pourrait déprécier la valeur des actifs nets de la Société sous la valeur donnée dans l'Etat Financier.

L'Actionnaire Unique déclare que tous les actifs et passifs de la Société, sans aucune exclusion, restent dans leur totalité propriété de la Société, qui continue de détenir tous ses actifs, et continue d'être redevable de tous ses passifs et engagements.

L'Actionnaire Unique confirment selon l'Etat Financier sus-mentionné et le certificat émis par la direction de la Société, la valeur des actifs nets de la Société qui est au moins égale à 58.152.000 USD (cinquante-huit millions cent cinquante-deux mille Dollars des Etats-Unis d'Amérique).

#### *Septième résolution*

l'Assemblée décide de mettre à jour et de refondre dans leur intégralité les statuts de la Société (les Statuts) pour les besoins de son transfert et de la poursuite de son activité au Grand duché du Luxembourg comme suit:

« **Art. 1<sup>er</sup>. Nom.** Il existe une société à responsabilité limitée, prenant la dénomination de "Global Fastening (Cayman) S.à r.l." (ci-après, la Société) régie par les présents statuts (individuellement un Article et collectivement les Statuts) et les lois du Grand Duché du Luxembourg, et plus particulièrement la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi de 1915).

**Art. 2. Objet social.** L'objet social de la Société est l'accomplissement de toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations dans des sociétés du Grand Duché du Luxembourg ou étrangères, sous quelque forme que ce soit, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

La Société peut utiliser ses fonds pour constituer, administrer, développer et vendre ses portefeuilles d'actifs tel qu'ils seront constitués au fil du temps, acquérir, investir dans et vendre toute sorte de propriétés, corporelles ou incorporelles, mobilières ou immobilières, notamment, mais non limité à des portefeuilles de valeurs mobilières de toute origine, pour participer dans la création, l'acquisition, le développement et le contrôle de toute entreprise, pour acquérir, par voie d'investissement, de souscription ou d'option des valeurs mobilières et des droits intellectuels, pour en disposer par voie de vente, transfert, échange ou autrement et pour les développer. La Société peut octroyer des licences et des droits intellectuels de toute origine.

La Société peut emprunter, sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de titres, obligations, bons de caisse et tous titres de dettes sous forme nominative et soumise à des restrictions de transfert. La Société peut accorder tous crédits, y compris le produit de prêts et/ou émissions de valeurs mobilières, à ses filiales ou sociétés affiliées.

La Société peut consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes, filiales ou sociétés affiliées de la Société afin de garantir ses obligations et les obligations de sociétés dans lesquelles elle a une participation ou un intérêt directs ou indirects et à toute société faisant partie du même groupe de sociétés que la Société et elle peut assister ces sociétés pour, y inclus, mais non limité à la gestion et le développement de ses sociétés et leur portefeuille, financièrement, par des prêts, avances et garanties. Elle peut nantir, céder, grever de charges toute ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs.

La Société peut accomplir toutes les opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières et immobilières, se rapportant directement ou indirectement à son objet social ou susceptibles de favoriser son développement.

**Art. 3. Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

La Société peut dissoute, à tout moment et sans justification, par une résolution de l'assemblée générale de ses associés adoptée de la manière prévue à l'Article 15 en matière de modifications des Statuts.

**Art. 4. Siège social.** Le siège social de la Société est établi dans la municipalité de Luxembourg, Grand Duché du Luxembourg. Il peut être transféré à l'intérieur de la commune par une décision du gérant/conseil de gérance.

Il peut être transféré en tout autre lieu du Grand Duché du Luxembourg par simple décision d'une assemblée générale extraordinaire des associés.

La Société peut ouvrir des bureaux et succursales tant au Grand Duché du Luxembourg qu'à l'étranger.

**Art. 5. Capital social.** Le capital social de la Société est fixé à la somme de 25.000 USD (vingt-cinq mille dollars des Etats-Unis d'Amérique) représenté par 2.500.000 (deux millions cinq cent mille) parts sociales d'une valeur nominale de 0,01 USD (un cent d'un dollar des Etats-Unis d'Amérique) chacune.

Un registre des associés sera gardé au siège social de la Société ou il sera disponible pour inspection par tout associé. Ce registre contiendra les noms de chaque associé, son adresse ou domicile d'élection, le nombre de parts sociales de la Société détenues, la valeur nominale ou la valeur comptable payée pour chacune de ces parts sociales, le transfert de part sociale et les dates de ces émissions et transferts. La propriété des parts sociales de la Société sera établie par l'inscription dans le registre.

**Art. 6. Modification du capital social.** Le capital social de la Société pourra à tout moment être augmenté ou diminué moyennant une résolution de l'associé unique sinon de l'assemblée générale extraordinaire des associés, le cas échéant, adoptée de la manière prévue à l'Article 15 en matière de modifications des Statuts.

**Art. 7. Participation aux bénéfices.** Chaque part sociale donne droit à son propriétaire à une fraction, proportionnelle au nombre des parts existantes, de l'actif social ainsi que des bénéfices.

**Art. 8. Parts sociales indivisibles.** Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

**Art. 9. Transfert de parts sociales.** Dans le cas où la Société a un associé unique, les parts sociales de la Société détenues par l'associé unique sont librement transférables.

En cas de pluralité d'associés, la cession de parts sociales inter vivos à des tiers non-associés doit être autorisée par l'assemblée générale des associés représentant au moins trois quarts (3/4) du capital social. Une telle autorisation n'est pas requise pour une cession de parts sociales entre associés.

Les exigences des articles 189 et 190 de Loi de 1915 doivent être respectées.

**Art. 10. Rachat de parts sociales.** La Société pourra racheter ou annuler ses propres parts sociales à condition que la Société dispose à cette fin de réserves distribuables ou de profits suffisants pour autant et dans les limites des lois du Grand Duché du Luxembourg et plus particulièrement la Loi de 1915.

L'acquisition et la disposition par la Société de ses propres parts sociales ne pourront avoir lieu qu'en vertu d'une résolution et conformément aux conditions qui seront décidées par une assemblée générale de l'associé unique ou des associés, le cas échéant. Les exigences de quorum et de majorité applicables aux modifications des Statuts en vertu de l'Article 15 des statuts sont d'application.

**Art. 11. Décès, interdiction, faillite ou déconfiture des associés.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'associé unique, sinon d'un des associés, ne causeront pas la dissolution de la Société.

**Art. 12. Gérance.** La Société est gérée par un conseil de gérance (le Conseil de Gérance) composé d'au moins un (1) ou plusieurs gérants ayant un pouvoir de signature A (individuellement un Gérant A) et un (1) ou plusieurs gérants ayant un pouvoir de signature B (individuellement un Gérant B). Les gérants n'ont pas besoin d'être associés de la Société. Les gérants sont désignés, révoqués et remplacés par l'assemblée générale des associés, par une résolution adoptée par des associés détenant ensemble plus de la moitié du capital social de la Société.

L'assemblée générale des associés peut à tout moment et ad nutum (sans justifier d'une raison) révoquer et remplacer n'importe lequel des gérants.

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou les Statuts aux assemblées générales des associés seront de la compétence du Conseil de Gérance.

La Société sera engagée par la signature conjointe d'un Gérant A et d'un Gérant B.

Tout Gérant A et tout Gérant B agissant conjointement pourront déléguer leurs compétences pour des opérations spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc. Les gérants qui délèguent détermineront la responsabilité du mandataire ainsi que sa rémunération (si le mandat est rémunéré), la durée de la période de représentation et n'importe quelles autres conditions pertinentes de ce mandat.

Le Conseil de Gérance peut délibérer ou agir valablement seulement si au moins la majorité de ses membres est présente ou dûment et valablement représentée lors de la réunion du Conseil de Gérance, incluant au moins un Gérant A et un Gérant B. Les résolutions du Conseil de Gérance seront adoptées à la majorité des gérants de la Société présents ou dûment et valablement représentés.

Un président du Conseil de Gérance peut être désigné par le Conseil de Gérance. Le président, si un président a été désigné, présidera les réunions du Conseil de Gérance. Le Conseil de Gérance pourra désigner un président pro tempore, si un doit être nommé, par vote de la majorité des gérants présents ou dûment et valablement représentés lors des réunions concernées du Conseil de Gérance.

Avis écrit de toute réunion du Conseil de Gérance sera donné à tous les gérants par écrit ou télécopie ou courriel (e-mail), au moins 48 (quarante-huit) heures avant l'heure prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence. Une réunion du Conseil de Gérance pourra être convoquée par le président ou par tout Gérant A et tout Gérant B agissant conjointement. On pourra passer outre cette convocation si tous les gérants de la Société sont présents ou dûment et valablement représentés et s'ils déclarent avoir été informés de l'ordre du jour. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour des réunions individuelles se tenant à une heure et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil de Gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter au Conseil de Gérance en désignant par écrit ou par télécopie ou courriel (e-mail) un autre gérant comme son mandataire. Tout gérant peut participer à une réunion du Conseil de Gérance par conférence téléphonique, visioconférence ou par ou par tout autre moyen similaire de communication permettant à tous les gérants qui prennent part à la réunion d'être identifiés et de délibérer. La participation d'un gérant à une réunion du Conseil de Gérance par conférence téléphonique, visioconférence ou par ou par tout autre moyen similaire de commu-

nication auquel est fait référence ci-dessus sera considérée comme une participation en personne à la réunion et la réunion sera censé avoir été tenue au siège social. Les décisions du Conseil de Gérance seront consignées dans un procès-verbal qui sera conservé au siège social de la Société et signé par les gérants présents, ou par le président du Conseil de Gérance, si un président a été désigné. Les procurations, s'il y en a, seront jointes au procès-verbal de la réunion.

Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du Conseil de Gérance peut également être prise par voie circulaire et résulter d'un seul ou de plusieurs documents contenant les résolutions et signés par tous les membres du Conseil de Gérance. La date de ces résolutions circulaires unanimes sera la date de la dernière signature. Ces résolutions circulaires unanimes seront considérées comme ayant été tenue au Grand Duché du Luxembourg.

**Art. 13. Responsabilité des gérants.** Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

**Art. 14. Assemblées générale des associés.** Une assemblée générale annuelle des associés se tiendra au siège social de la Société ou à tout autre endroit de la commune de son siège social à préciser dans les convocations.

D'autres assemblées générales de l'associé unique ou des associés peuvent être tenues aux lieux et places indiqués dans la convocation.

Tant que la Société n'a pas plus de vingt-cinq (25) associés, les résolutions de l'associé unique ou des associés, le cas échéant pourront, au lieu d'être prises lors d'assemblées générales, être prises par écrit par tous les associés. Dans cette hypothèse, un projet explicite de la résolution ou des résolutions à prendre devra être envoyé à chaque associé, et chaque associé votera par écrit (ces votes pourront être produits par lettre, télécopie, ou courriel (e-mail)).

**Art. 15. Droits de vote des associés, quorum et majorité.** Dans le cas où la Société n'a qu'un associé unique, celui-ci exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés.

En cas de pluralité des associés, chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts détenues. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts détenues. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

Cependant, les résolutions modifiant les Statuts ne pourront être prises qu'avec une majorité en nombre des associés représentant au moins les trois quarts (3/4) du capital social et la nationalité de la Société ne pourra être changée que de l'accord unanime de tous les associés, sous réserve des dispositions de la Loi de 1915.

**Art. 16. Année sociale.** L'année sociale de la Société commence le 1<sup>er</sup> janvier et se termine le 31 décembre de chaque année, sauf disposition contraire applicable.

**Art. 17. Comptes annuels.** Chaque année, au 31 décembre, les états financiers sont arrêtés et le Conseil de Gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social de la Société.

**Art. 18. Distribution des bénéfiques, réserves.** Les profits bruts de la Société, constatés dans les comptes annuels, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société. L'assemblée générale annuelle des associés décide de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel. Le Conseil de Gérance pourra décider de verser un dividende intérimaire.

**Art. 19. Dissolution.** Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un (1) ou plusieurs liquidateurs, associé(s) ou non, nommés par l'associé unique ou les associés, le cas échéant qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

**Art. 20. Commissaire aux comptes - réviseur d'entreprises.** Conformément à l'article 200 de la Loi de 1915, la Société doit être contrôlée par un commissaire aux comptes seulement si elle a plus de vingt-cinq (25) associés. Un réviseur d'entreprises doit être nommé si l'exemption prévue à l'article 69 (2) de la loi du 19 décembre 2002 concernant le registre de commerce et des sociétés ainsi que la comptabilité et les comptes annuels des entreprises, tel que modifié, n'est pas applicable.

**Art. 21. Référence aux dispositions légales.** Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales de la Loi de 1915.»

#### *Disposition transitoire*

L'année sociale de la Société, pour les besoins de la loi Luxembourgeoise, commencera au jour de la présente assemblée et se terminera pour la première fois le 31 décembre 2014.

#### *Huitième résolution*

L'Assemblée décide d'établir le siège social et le lieu effectif de gestion au 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Grand Duché du Luxembourg.

*Neuvième résolution*

L'Assemblée décide de prendre acte et d'accepter la démission de Michael A. Bartone, Bruce H. Beatt et Donald J. Riccitelli comme directeurs existants de la Société, avec effet au 23 décembre 2013.

L'Assemblée décide de nommer les personnes suivantes comme gérants de la Société pour une durée indéterminée avec effet au 23 décembre 2013:

- Mme Amelberga Marcella L. De Ryck, ayant son adresse professionnelle au 163, rue de Kiem, L-8030 Strassen, Grand Duché du Luxembourg, comme gérant A;
- M. Onno Bouwmeister, ayant son adresse professionnelle au 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Grand Duché du Luxembourg, comme gérant A; et
- Mme Catherine S. Ennis, ayant son adresse personnelle au 30, Goldenroad Court, CT 06410 Cheshire, Etats-Unis d'Amérique, comme gérant B.

Suite aux démissions et nominations ci-dessus, le conseil de gérance de la Société est composé comme suit à compter du 23 décembre 2013:

- Mme. Amelberga Marcella L. De Ryck, comme gérant A;
- M. Onno Bouwmeister, comme gérant A;
- Mme Catherine S. Ennis, comme gérant B.

*Dixième résolution*

L'Assemblée décide de nommer Ernst & Young, société anonyme, une société anonyme régie par le droit luxembourgeois ayant son siège social au 7, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach, Grand Duché du Luxembourg, comme réviseur d'entreprises agréée de la Société pour une durée indéterminée prenant effet au 23 décembre 2013

*Onzième résolution*

L'Assemblée décide d'autoriser et de donner pouvoir à tout gérant de la Société ou employé d'Orangefield Trust (Luxembourg) S.A. afin de procéder individuellement, au nom et pour le compte de la Société, à l'inscription dans le registre de l'émission et de la souscription des Nouvelles Parts Sociales comme disposés dans les troisième et quatrième résolutions ci-dessus.

*Estimation des frais*

Le montant des dépenses, coûts, rémunérations et frais de quelque nature que ce soit qui seront supportés par la Société en conséquence du présent acte est estimé à environ EUR 7.000.-

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare que l'Actionnaire Unique l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française; à la requête du même Actionnaire Unique et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, date qu'en tête de la présente.

Et après lecture faite au mandataire de l'Actionnaire Unique, ledit mandataire a signé ensemble avec le notaire, l'original du présent acte.

Signé: M. BAILLET et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 30 décembre 2013. Relation: LAC/2013/60668. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

*Le Receveur (signé): I. THILL.*

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 15 janvier 2014.

Référence de publication: 2014010002/655.

(140011510) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2014.

**Laude Invest I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 116.100,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 124.273.

In the year two thousand and thirteen, on the thirtieth of December.

Before Us, Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg (the "Notary").

THERE APPEARED:

1. Nmás1 Private Equity Fund US n°1 Limited Partnership, a limited partnership having its registered office at 26, New Street, JE-JE2 3RA St Helier, Jersey, registered with the Jersey company register under number 83470-1 and acting through

its general partner Nmás1 Private Equity International Limited, a company having its registered office at 26, New Street, JE-JE2 3RA St Helier, Jersey ("Nmás 1"), currently holding one thousand ninety-three (1,093) shares of the Company; and

2. Nmás1 Private Equity Fund n°2 Limited Partnership, a limited partnership having its registered office at 26, New Street, JE-JE2 3RA St Helier, Jersey, registered with the Jersey company register under number 83470-2 and acting through its general partner Nmás1 Private Equity International Limited, a company having its registered office at 26, New Street, JE-JE2 3RA St Helier, Jersey ("Nmás 2"), currently holding one thousand one hundred and forty-nine (1,149) shares of the Company.

Nmás 1 and Nmás 2 are altogether hereafter referred to as the "Appearing Shareholders" and hold together all the shares issued by the Company representing all the Company's share capital.

Each of the Appearing Shareholders was represented by Mrs Corinne PETIT, employee, residing professionally at 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, as its proxyholder by virtue of two proxies given under private seal on 11 December 2013.

Each proxy form was signed "ne varietur" by the proxyholder of the Appearing Shareholders and the Notary and shall remain annexed to this deed.

I. The "Company" is Laude Invest I S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under B 124.273, incorporated pursuant to a notarial deed drawn up on 22 June 2006 by Maître Henri HELLINCKX, notary then residing in Mersch, Grand Duchy of Luxembourg, whose articles of association (the "Articles") have been published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 650 on 19 April 2007 and whose Articles been amended for the last time pursuant to a notarial deed drawn up on 23 July 2007 by Maître Joseph ELVINGER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2246 on 9 October 2007.

II. The agenda of the meeting is the following:

#### *Agenda*

1. To increase the share capital of the Company by an amount of sixty-thousand and fifty euros (EUR 60,050.-), so as to raise it from its present amount of fifty-six thousand and fifty euros (EUR 56,050.-) to one hundred and sixteen thousand one hundred euros (EUR 116,100.-) by the creation and issuance of two thousand four hundred and two (2,402) new shares, each having a nominal value of twenty-five euros (EUR 25.-) and having the same rights and obligations as the existing shares (the "New Shares").

2. Subscription and payment of the New Shares.

3. To amend article 8 of the Articles so as to reflect the above decision.

III. After due and careful deliberation, the following resolutions were taken unanimously:

#### *First resolution*

The Appearing Shareholders resolve to increase the share capital of the Company by an amount of sixty-thousand and fifty euro (EUR 60,050), so as to raise it from its present amount of fifty-six thousand and fifty euro (EUR 56,050) to one hundred and sixteen thousand one hundred euro (EUR 116,100) by the creation and issuance of two thousand four hundred and two (2,402) new shares, each having a nominal value of twenty-five euro (EUR 25) and having the same rights and obligations as the existing shares (the "New Shares").

#### *Subscription and payment*

One thousand one hundred and seventy-six (1,176) New Shares are subscribed by Nmas 1, paid up by a contribution in kind consisting in a payable and unquestionable claim for an aggregate amount of twenty-nine thousand four hundred euro (EUR 29,400); and

One thousand two hundred and twenty-six (1,226) New Shares are subscribed by Nmas 2, paid up by a contribution in kind consisting in a claim for an aggregate amount of thirty thousand six hundred and fifty euro (EUR 30,650).

The total contribution of sixty-thousand and fifty euro (EUR 60,050) will be entirely allocated to the share capital of the Company.

Evidence of the above mentioned contributions has been given to the undersigned notary, who acknowledges it.

#### *Second resolution*

The Appearing Shareholders resolve to amend article 8 of the Articles so as to reflect the above decision, which shall read as follows:

" **Art. 8.** The Company's capital is set at EUR 116,100.- (one hundred and sixteen thousand one hundred euros) represented by 4,644 (four thousand six hundred and forty-four) shares of EUR 25.- (fifty-five euros) each."

#### *Costs and notarial deed*

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately one thousand six hundred euro (EUR 1,600).

The Notary, who understands and speaks English, states that the present deed is written in English, followed by a French version, and that at the request of the Appearing Shareholders, in case of divergence between the English and the French texts, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was prepared in Luxembourg, on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, the said proxyholder signed together with the notary the present deed.

### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille treize, le trente décembre.

Par devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg (le "Notaire").

#### **ONT COMPARU:**

1. Nmás1 Private Equity Fund US n°1 Limited Partnership, un limited partnership ayant son siège social au 26, New Street, JE-JE2 3RA St Helier, Jersey, immatriculé auprès du registre des sociétés de Jersey sous le numéro 83470-1 et agissant par voie de son general partner Nmás1 Private Equity International Limited, une société ayant son siège social au 26, New Street, JE-JE2 3RA St Helier, Jersey ("Nmás 1"), détenant actuellement mille quatre-vingt-treize (1.093) parts sociales de la Société; et

2. Nmás1 Private Equity Fund n°2 Limited Partnership, un limited partnership ayant son siège social au 26, New Street, JE-JE2 3RA St Helier, Jersey, immatriculé auprès du registre des sociétés de Jersey sous le numéro 83470-2 et agissant par voie de son general partner Nmás1 Private Equity International Limited, une société ayant son siège social au 26, New Street, JE-JE2 3RA St Helier, Jersey ("Nmás 2"), détenant actuellement mille cent quarante-neuf (1.149) parts sociales de la Société.

Nmás 1 et Nmás 2 sont collectivement dénommés les "Associés Comparants" et détiennent ensemble toutes les parts sociales émises de la Société représentant l'intégralité du capital social de la Société.

Chacun des Associés Comparants a été représenté par Madame Corinne PETIT, employée, résidant professionnellement au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, en tant que son mandataire en vertu de deux procurations données sous seing le 11 décembre 2013.

Chaque procuration a été signée "ne varietur" par le mandataire des Associés Comparants et le Notaire, et restera attachée au présent acte.

I. La "Société" est Laude Invest I S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 124.273, constituée en vertu d'un acte notarié rédigé le 22 juin 2006 par Maître Henri HELLINCKX, notaire alors de résidence à Mersch, Grand Duché de Luxembourg, dont les statuts (les "Statuts") ont été publiés au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 650 en date du 19 avril 2007 et dont les Statuts ont été modifiés pour la dernière fois en vertu d'un acte notarié rédigé le 23 juillet 2007 par Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2246 en date du 9 octobre 2007.

II. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

#### *Ordre du jour*

1. Augmenter le capital social de la Société d'un montant de soixante mille cinquante euros (60.050,- EUR) pour le porter de son montant actuel de cinquante-six mille cinquante euros (56.050,- EUR) à cent seize mille cents euros (116.100,- EUR) en créant et en émettant deux mille quatre cent deux (2.402) nouvelles parts sociales, ayant chacune une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR) et ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes (les "Nouvelles Parts Sociales").

2. Souscription et paiement des Nouvelles Parts Sociales.

3. Modifier l'article 8 des Statuts afin de refléter la décision précédente.

III. Après délibération attentive, les résolutions suivantes ont été prises à l'unanimité:

#### *Première résolution*

Les Associés Comparants décident d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de soixante mille cinquante euros (60.050.-EUR) pour le porter de son montant actuel de cinquante-six mille cinquante euros (56.050- EUR) à cent seize mille cents euros (116.100.-EUR) en créant et en émettant deux mille quatre cent deux (2.402) nouvelles parts sociales, ayant chacune une valeur nominale de vingt-cinq euros (25.- EUR) et ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes (les "Nouvelles Parts Sociales").

### *Souscription et paiement*

Mille cent soixante-seize (1.176) Nouvelles Parts Sociales sont souscrites par Nmás 1, libérées par un apport en nature consistant en une créance d'un montant total de vingt-neuf mille quatre cents euros (29.400.- EUR); et

Mille deux cent vingt-six (1.226) Nouvelles Parts Sociales sont souscrites par Nmás 2, libérées par un apport en nature consistant en une créance exigible et incontestable d'un montant total de trente mille six cent cinquante euros (30.650.- EUR).

L'apport total de soixante mille cinquante euros (60.050.- EUR) sera entièrement alloué au capital social de la Société. La preuve des apports a été apportée au notaire soussigné, qui le reconnaît.

### *Deuxième résolution*

Les Associés Comparants décident de modifier l'article 8 des Statuts afin de refléter la décision précédente, qui se lira comme suit:

" **Art. 8.** Le capital social est fixé à 116.100.- EUR (cent seize mille cents euros) divisé en 4.644 (quatre mille six cent quarante-quatre) parts sociales de 25.- EUR (vingt-cinq euros) chacune."

### *Frais et acte notarié*

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges de quelque forme que ce soit qui devront être supportés par la Société comme résultant du présent acte sont estimés à approximativement mille six cents euros (EUR 1.600).

Le Notaire, qui comprend et parle l'anglais, déclare que le présent acte est rédigé en anglais suivi par une version française, et qu'à la demande des Associés Comparants, en cas de divergence entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fera foi.

Cet acte notarié a été préparé à Luxembourg, le jour mentionné au début de ce document.

Ce document ayant été lu au mandataire des Associés Comparants, qui est connu par le Notaire par son nom de famille, prénom, état civil et résidence, le mandataire des Associés Comparants et le Notaire ont ensemble signé cet acte.

Signé: C. Petit et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 3 janvier 2014. LAC/2014/419. Reçu soixante-quinze euros (75.- €).

*Le Receveur (signé): Irène Thill.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 janvier 2014.

Référence de publication: 2014010128/149.

(140011497) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2014.

### **HARIBO Luxembourg, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1611 Luxembourg, 61, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 183.521.

### STATUTEN

Im Jahre zweitausenddreizehn, am dreißigsten Dezember.

Vor Uns Notar Roger ARRENSDORFF, im Amtssitz in Luxemburg (Großherzogtum Luxemburg).

Ist erschienen:

- Die HARIBO International GmbH, mit Sitz in D-53129 Bonn (Deutschland), Hans-Riegel-Straße 1, eingetragen im Handelsregister B des Amtsgerichts Bonn unter der Nummer HRB 17844,

hier vertreten durch Brigitte Czoske, geschäftlich wohnhaft in Luxemburg,

auf Grund einer ihr unter Privatschrift erteilten Vollmacht vom 20. Dezember 2013,

welche Vollmacht nach ne varietur Unterzeichnung durch den Komparenten und den amtierenden Notar gegenwärtiger Urkunde als Anlage beigegeben bleibt um mit derselben einregistriert zu werden.

Welche Komparentin den unterzeichneten Notar ersucht, die Satzung einer von ihr zu gründenden Gesellschaft mit beschränkter Haftung, eine société à responsabilité limitée nach luxemburgischem Recht wie folgt zu beurkunden:

**Art. 1.** Die Gesellschaftsbezeichnung lautet: "HARIBO Luxembourg".

**Art. 2.** Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Luxemburg.

**Art. 3.** Die Gesellschaft hat zum Zweck das Halten und Finanzieren von Unternehmensbeteiligungen, sowie die Abwicklung von kommerziellen, industriellen und finanziellen Geschäften, unter welcher Form auch immer, alle Geschäfte, welche sich auf Mobiliar- und Immobilienwerte beziehen und die Beteiligung an anderen Gesellschaften.

Sie kann Gesellschaften, an denen sie beteiligt ist, jede Art von Unterstützung gewähren, sei es durch Darlehen, Garantien und Vorschüsse.

Die Gesellschaft kann alle Arten von Wertpapieren, Markenrechten, „Intellectual Property Rights“ und sonstige Rechte erwerben, dieselben verwalten und verwerten.

Desweiteren hat die Gesellschaft zum Zweck den Einkauf von Rohstoffen, Verpackungsmaterial und Dienstleistungen für die HARIBO Unternehmensgruppe, sowie den Vertrieb von Produkten der HARIBO-Konzerngesellschaften in Luxemburg.

Die Gesellschaft kann generell alle Tätigkeiten und Geschäfte betreiben, welche mittelbar oder unmittelbar mit ihrem Gesellschaftszweck zusammenhängen.

**Art. 4.** Die Gesellschaft wird auf unbestimmte Dauer gegründet.

**Art. 5.** Das Gesellschaftskapital beträgt ZWÖLFTAUSEND FÜNFHUNDERT EURO (12.500.- €) und ist in ZWÖLFTAUSEND FÜNFHUNDERT (12.500) Anteile von je EINEM EURO (1.- €) eingeteilt.

Zusätzlich zu den Beiträgen für die Gesellschaft in Form von Gesellschaftskapital können Gesellschafter auch Kapitaleinlagen tätigen (sog. Konto 115 nach dem standardisierten Luxemburger Bilanzplan für Unternehmen).

**Art. 6.** Jegliche Abtretung oder Verpfändung der Anteile bedarf eines einstimmigen Beschlusses der Gesellschafter.

**Art. 7.** Die Gesellschafter haben die umfangreichsten Rechte auf Information und Prüfung der Gesellschaftsunterlagen soweit vom Luxemburger Gesetz nichts anderes vorgesehen ist.

Neben den gesetzlichen Kontroll- und Informationsrechten der Gesellschafter ist der Aufsichtsrat der HARIBO Holding GmbH & Co. KG berechtigt, jederzeit die Bücher und Schriften sowie die Vermögensgegenstände der Gesellschaft und der zu ihrem Konzernkreis gehörenden HARIBO-Gesellschaften durch eines seiner Mitglieder oder einen zur Berufsverschwiegenheit verpflichteten Sachverständigen einzusehen und zu prüfen; die Geschäftsführung der Gesellschaft ist berechtigt, dem Aufsichtsrat der HARIBO Holding GmbH & Co. KG auf Verlangen Auskunft über alle Angelegenheiten der Gesellschaft und der zu ihrem Konzernkreis gehörenden HARIBO-Gesellschaften zu erteilen.

**Art. 8.** Die Gesellschaft wird durch einen oder mehrere Geschäftsführer verwaltet, deren Zahl, Amtsdauer und Befugnisse durch die Generalversammlung festgesetzt werden und die zu jeder Zeit durch letztere abberufen werden können, ohne Angabe von Gründen.

Wird die Gesellschaft durch zwei oder mehrere Geschäftsführer verwaltet, bedarf es der gemeinsamen Unterschrift von zwei Geschäftsführern.

**Art. 9.** Wird die Gesellschaft durch zwei oder mehrere Geschäftsführer verwaltet können jederzeit und gemäß dem Gesellschaftsinteresse auf Verlangen eines Geschäftsführers Geschäftsratssitzungen stattfinden. Der Geschäftsrat sollte mindestens einmal jährlich abgehalten werden. Unter den Mitgliedern wird mehrheitlich ein für die Sitzung bestimmter Vorsitzender gewählt, welcher einen Schriftführer wählen kann, der nicht zwingend Mitglied des Geschäftsrats sein muss und das Sitzungsprotokoll erstellt, das vom Vorsitzenden unterschrieben wird. Finden Geschäftsratssitzungen statt, kann jeder Geschäftsführer an jeder Sitzung der Geschäftsführung teilnehmen mittels Telefonkonferenz oder anderen zur Verfügung stehenden Kommunikationsmitteln insofern gewährleistet ist, dass alle an der Sitzung teilnehmenden Personen sich hören und miteinander kommunizieren können. Eine Sitzung kann jederzeit mittels einer Telefonkonferenz oder ähnlichen Kommunikationsmitteln abgehalten werden. Die Teilnahme oder das Abhalten einer Sitzung mit Hilfe dieser Mittel entspricht einer persönlichen Teilnahme an der betroffenen Sitzung. Die Geschäftsführer können sich in den Sitzungen ohne Einschränkung der Anzahl der Vollmachten durch einen anderen Geschäftsführer, der hierzu bevollmächtigt ist, vertreten lassen.

Die Geschäftsführer sind mindestens vierundzwanzig (24) Stunden vor Beginn einer Sitzung der Geschäftsführung mittels schriftlicher Einberufung, zu benachrichtigen, außer in Notfällen, in welchem Fall die Art und die Gründe dieser Umstände in der Einberufung erläutert werden müssen. Auf das Recht auf die oben beschriebene Weise einberufen zu werden, kann jeder Geschäftsführer durch schriftliche Zustimmung per Telegramm, Telekopie, Email, Telefax oder per ähnlichem Kommunikationsmittel verzichten. Spezifische Einberufungen sind nicht notwendig für Sitzungen, welche vorher zu einem durch Geschäftsführungsbeschluss genehmigten Zeitplan und zu vorgesehenen Zeiten und an vorbestimmten Orten abgehalten werden. Entscheidungen der Geschäftsführung werden durch die Mehrheit der Geschäftsführer der Gesellschaft gefasst.

Schriftliche Beschlüsse der Geschäftsführung können, aus einem einzigen oder mehreren einzelnen Dokumenten, gültig abgeschlossen werden, wenn sie von allen Mitgliedern der Geschäftsführung schriftlich, per Telegramm, Telefax oder per ähnlichem Kommunikationsmittel genehmigt wurden. Die verschiedenen Dokumente gleichen Inhalts bilden zusammen einen gültigen schriftlichen Beschluss. Beschlüsse der Geschäftsführung, einschließlich schriftliche Beschlüsse, können von einem einzelnen Geschäftsführer beweiskräftig beglaubigt und ein Auszug davon beweiskräftig unterschrieben werden.

**Art. 10.** Das Gesellschaftsjahr beginnt am ersten Januar und endet am einunddreißigsten Dezember eines jeden Jahres.

Es kann unter Berücksichtigung der gesetzlichen Rücklagenpflicht, eine Zwischendividende ausgeschüttet werden, unter folgenden Bedingungen:

a) Es wird ein Zwischen-Inventar aller Aktiva und Passiva der Gesellschaft durch die Geschäftsführer aufgestellt.

- b) Dieses Zwischen-Inventar weist einen Nettogewinn, einschließlich des fortgeschriebenen Gewinns aus.
- c) Die Entscheidung eine Zwischendividende auszuschütten wird von der Generalversammlung der Gesellschaft getroffen.
- d) Die Ausschüttung und Auszahlung wird getätigt, sobald die Gesellschaft Sicherheit darüber erlangt hat, dass die Rechte der bedeutenden Gläubiger der Gesellschaft nicht bedroht sind.

**Art. 11.** Für alle Punkte, die nicht in dieser Satzung festgelegt sind, gelten die gesetzlichen Bestimmungen.

*Übergangsbestimmung*

Das erste Geschäftsjahr beginnt ausnahmsweise heute und endet am 31. Dezember des folgenden Jahres.

*Zeichnung und Einzahlung*

Das Gesellschaftskapital wurde wie folgt gezeichnet und zugeteilt:

- HARIBO International GmbH, vorgenannt, zwölftausendfünfhundert Anteile . . . . .	12.500
Total: Zwölftausendfünfhundert Anteile . . . . .	12.500

Alle Anteile wurden vollständig und in bar eingezahlt, so daß der Betrag von ZWÖLFTAUSENDFÜNFHUNDERT EURO (12.500.- €) der Gesellschaft ab sofort zur Verfügung steht.

*Schätzung der Gründerkosten*

Die der Gesellschaft aus Anlaß ihrer Gründung entstehenden Kosten, Honorare und Auslagen werden von den Parteien auf ACHTHUNDERT EURO (800.- €) abgeschätzt.

*Generalversammlung*

Sodann fasst die Gesellschafterin in einer außerordentlichen Generalversammlung folgende Beschlüsse:

- 1) Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in L-1611 Luxembourg, 61, avenue de la Gare.
- 2) Die Zahl der Geschäftsführer wird auf zwei (2) festgelegt. Werden zu Geschäftsführern auf unbestimmte Dauer ernannt:
  - Frau Monique Vangestel, Geschäftsführerin, geboren in Schoten (Belgien) am 28. Juli 1964, mit dem geschäftlichen Wohnsitz in L-1611 Luxembourg, 61, avenue de la Gare.
  - Herr Alexander Behler, Geschäftsführer, geboren in Bonn (Deutschland) am 30. Dezember 1975, mit dem geschäftlichen Wohnsitz in L-1611 Luxembourg, 61, avenue de la Gare.

Die Gesellschaft wird Dritten gegenüber durch die gemeinsame Unterschrift von zwei (2) Geschäftsführern verpflichtet.

Worüber Urkunde, Errichtet wurde zu Luxemburg, 20, avenue Marie-Thérèse.

Nach Vorlesung und Erklärung an die Erschienene hat dieselbe Uns Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, mit Uns, Notar, gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: CZOSKE, ARRENSDORFF.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 31 décembre 2013. Relation: LAC/2013/60792. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signe): THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Luxembourg, le 17 janvier 2014.

Référence de publication: 2014010048/118.

(140011690) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2014.

**Remich Holding II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: GBP 13.800.000,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 170.655.

In the year two thousand and thirteen, on the sixteenth day of the month of November.

Before Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

There appeared

Lundy L.P, a limited partnership, incorporated under the laws of Cayman Islands, having its registered office in the offices of Maples Corporate Services Limited, PO Box 309, Uglan House, Grand Cayman, KY1-1104, Cayman Islands, and being registered with the Cayman Islands Register of Commerce under number MC 66145, acting through its general

partner Lundy GenPar, Ltd., which has its registered office in the Cayman Islands at PO Box 309, Ugland House, Grand Cayman, KY1-1104, Cayman Islands,

represented by Me Thierry Kauffman, maître en droit, residing in Luxembourg, pursuant to a proxy dated 13 December 2013 which shall be registered together with the present deed,

being the sole shareholder (the "Sole Shareholder") and holding all the shares in "Remich Holding II, S.à r.l." (the "Company"), a société à responsabilité limitée incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg on 3 August 2012 by deed of Me Edouard Delosch, notary residing in Diekirch, Grand-Duchy of Luxembourg, which has been published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial"), number 2217, of 6 September 2012, with its registered office at 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, and registered with the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg under number B 170.655 . The articles of association of the Company have been amended for the last time on 5 November 2013, by deed of the undersigned notary, not yet published in the Mémorial.

The appearing party declared and requested the notary to record as follows:

(A) The Sole Shareholder holds all one billion two hundred twenty-five million (1,225,000,000) shares in issue in the Company, so that decisions can validly be taken on all items of the agenda.

(B) The items on which resolutions are to be passed are as follows:

#### *Agenda*

Increase of the issued share capital of the Company by an amount of one million five hundred and fifty thousand Pound Sterling (£ 1,550,000) to an amount of thirteen million eight hundred thousand Pound Sterling (£ 13,800,000) by the issue of one hundred fifty-five million (155,000,000) shares, each of a nominal value of one pence (£ 0.01) for an aggregate issue and subscription price of three million one hundred thousand Pound Sterling (£ 3,100,000) to the sole shareholder by way of a contribution in cash; allocation of an amount equal to the nominal value of one pence (£ 0.01) per share to the issued share capital, an amount equal to 10% of the issued share capital to the legal reserve and the balance to the freely available share premium; consequential amendment of article 5 first paragraph so as to read as follows:

"The issued share capital of the Company is set at thirteen million eight hundred thousand Pound Sterling (£ 13,800,000) divided into one billion three hundred eighty million (1,380,000,000) shares with a nominal value of one Pound Sterling pence (£ 0.01) each. The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of the Articles of Incorporation and the Company may proceed to the repurchase of its other shares upon resolution of its shareholders."

After the foregoing was approved, the following resolutions were passed.

#### *First resolution*

The Sole Shareholder resolved to increase the issued share capital of the Company by an amount of one million five hundred and fifty thousand Pound Sterling (£ 1,550,000) to an amount of thirteen million eight hundred thousand Pound Sterling (£ 13,800,000) by the issue of one hundred fifty-five million (155,000,000) shares, each of a nominal value of one pence (£ 0.01) for an aggregate issue and subscription price of three million one hundred thousand Pound Sterling (£ 3,100,000).

Thereupon the Sole Shareholder, here represented as aforementioned, subscribed and fully paid all the new shares through the payment in cash of three million one hundred thousand Pound Sterling (£ 3,100,000).

Evidence of the payment of the subscription price was shown to the notary.

The Sole Shareholder resolved that:

- an amount equal to the nominal value of one pence (£ 0.01) per share of the newly issued shares shall be allocated to the share capital of the Company, amounting to £ 1,550,000.
- an amount equal to 10% of the issued share capital to the legal reserve, amounting to £ 155,000.
- and the balance to the freely available share premium, amounting to £ 1,395,000.

The Sole Shareholder resolved to amend article 5 of the Company's articles of association as set forth in the agenda.

#### *Expenses*

The costs, expenses, remuneration or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company are estimated at Euro 3,800.-

The undersigned notary, who understands and speaks English, hereby states that at the request of the appearing party hereto, these minutes are drafted in English followed by a French translation; at the request of the same appearing party in case of discrepancies between the English and French version, the English version will prevail.

WHEREOF the present notarial deed was done in Luxembourg on the day before mentioned.

After reading these minutes the appearing party signed together with the notary the present deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède**

L'an deux mille treize, le seizième jour du mois de décembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

#### A comparu

Lundy L.P, une limited partnership, constituée sous les lois des Îles Caïmans, ayant son siège social en les bureaux de Maples Corporate Services Limited, PO Box 309, Ugland House, Grand Cayman, KY1-1104, Îles Caïmans, et enregistrée auprès du Cayman Islands Register of Commerce sous le numéro MC 66145, agissant par l'intermédiaire de son general partner Lundy GenPar, Ltd., ayant son siège social aux Îles Caïmans au PO Box 309, Ugland House, Grand Cayman, KY1-1104, Îles Caïmans,

représentée par Me Thierry Kauffman, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration en date du 11 décembre 2013, laquelle sera enregistrée avec le présent acte,

étant l'associé unique Associé Unique») et détenant l'intégralité des parts sociales de «Remich Holding II, S.à r.l.» (la «Société»), une société à responsabilité limitée constituée sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg le 3 août 2012 suivant acte reçu de Me Edouard Delosch, notaire de résidence à Diekirch, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial»), numéro 2217, du 6 septembre 2012, ayant son siège social au 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 170.655. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois le 5 novembre 2013, suivant acte reçu de notaire soussigné, pas encore publié au Mémorial.

La partie comparante a déclaré et requis le notaire d'acter ce qui suit:

(A) L'Associé Unique détient l'intégralité des un milliard deux cent vingt-cinq millions (1.225.000.000) parts sociales émises par la Société de sorte que des décisions puissent être prises valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

(B) Les points sur lesquels des résolutions doivent être adoptées sont les suivants:

#### *Ordre du jour*

Augmentation du capital social émis de la Société d'un montant d'un million cinq cent cinquante mille livres sterling (1.550.000 £) pour atteindre un montant de treize million huit cent mille livres sterling (13.800.000 £) par l'émission de cent cinquante-cinq millions (155.000.000) parts sociales d'une valeur nominale d'un penny (0,01 £) chacune, pour un prix total d'émission et de souscription de trois millions cent mille livres sterling (3.100.000 £) à l'associé unique par voie d'un apport en numéraire; allocation d'un montant égal à la valeur nominale d'un penny (0,01 £) par part sociale au capital social émis, d'un montant égal à 10% du capital social émis à la réserve légale et du solde à la prime d'émission librement disponible; modification en conséquence du premier paragraphe de l'article 5 des statuts afin qu'il ait la teneur suivante.

«Le capital social émis de la Société est fixé à treize millions huit cent mille livres sterling (13.800.000 £) divisé en un milliard trois cent quatre-vingt millions (1.380.000.000) parts sociales d'une valeur nominale d'un penny (0,01 £) chacune. Le capital de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution des associés adoptée de la manière requise pour la modification des présents Statuts et la Société peut procéder au rachat de ses propres parts sociales par résolution de ses associés.»

Après approbation de ce qui précède, la résolution suivante a été adoptée

#### *Première résolution*

L'Associé Unique a décidé d'augmenter le capital social émis de la Société d'un montant d'un million cinq cent cinquante mille livres sterling (1.550.000 £) pour atteindre un montant de treize million huit cent mille livres sterling (13.800.000 £) par l'émission de cent cinquante-cinq millions (155.000.000) parts sociales d'une valeur nominale d'un penny (0,01 £) chacune, pour un prix total d'émission et de souscription de trois millions cent mille livres sterling (3.100.000 £).

À la suite de quoi l'associé unique ici représenté comme il est dit a souscrit et entièrement libéré les nouvelles parts sociales par le versement en numéraire d'un montant de trois millions cent mille livres sterling (3.100.000 £).

La preuve du prix de souscription a été montrée au notaire soussigné.

L'Associé Unique a décidé d'allouer:

- un montant égal à la valeur nominale d'un penny (0,01 £) par part sociale des nouvelles parts sociales émises au capital social émis de la Société, équivalant à la somme de 1,550,000 £
- un montant égal à 10% du capital social émis à la réserve légale, équivalant à la somme de 155.000 £
- et du solde à la prime d'émission librement disponible, équivalant à la somme de 1.395.000 £.

L'Associé Unique a décidé de modifier l'article 5 paragraphe 1 des statuts de la Société tel qu'énoncé dans l'ordre du jour.

#### *Dépenses*

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société sont estimés à EUR 3.800,-.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare par les présentes qu'à la demande de la partie comparante, le présent procès-verbal est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction en langue française; à la demande de la même partie comparante, en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après lecture du présent procès-verbal, la partie comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: T. KAUFFMAN et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 18 décembre 2013. Relation: LAC/2013/58268. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 16 janvier 2014.

Référence de publication: 2014009521/132.

(140009944) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2014.

---

**Erste Reinsurance S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 97.240.

Extrait du procès-verbal du Conseil d'Administration qui s'est tenu le 06 décembre 2013 au Petersplatz 7.A-1010 Vienne à 8:30

*Résolution 4*

Le Conseil prend acte de la démission de Monsieur Mittendorfer Gernot en tant qu'administrateur et président; prend acte de la démission de Monsieur Fleischmann Gerald en tant qu'administrateur.

Le conseil d'administrateur prend acte de la nomination de:

Monsieur Koch Wilhem domicilié en Allemagne à D-60326 Frankfurt am Main, Mammolshainer Strasse 40

Monsieur Gottschling Andréas Peter domicilié en Suisse à CH-8834 Schindellegi, 9 Hoehenweg.

Leur mandat viendront à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2014 délibérant sur les comptes annuels de 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2014012959/20.

(140014867) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2014.

---

**Leig S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

R.C.S. Luxembourg B 170.127.

Le siège social de la société LEIG Sarl, RCSL B170 127, établie au 11, avenue Guillaume, L-1651 Luxembourg est dénoncé avec effet immédiat.

Luxembourg, le 20 janvier 2014.

Pour la gérance

Memola, Lang et Hein Sarl

Signature

Référence de publication: 2014013138/12.

(140015155) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2014.

---

**LUMO-Invest S.A., Société Anonyme.**

R.C.S. Luxembourg B 77.845.

Le siège social de la société, 370 Route de Longwy, L-1940 Luxembourg, est dénoncé avec effet immédiat.

Luxembourg, le 17 janvier 2014.

STRATEGO TRUST S.A.

Signature

Référence de publication: 2014013165/10.

(140014290) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2014.

---